



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI



2018

RAPPORT DE
STABILITE FINANCIERE

EXERCICE 2018 - NUMERO 4

TABLE DES MATIERES

TABLES DES MATIERES.....	iii
LISTE DES ENCADRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
LISTE DES ACRONYMES.....	ix
PREFACE.....	xii
RESUME.....	xiii

CHAPITRE 1 : CONTEXTE MACROECONOMIQUE MONDIAL, REGIONAL ET NATIONAL1

1.1. Contexte international et régional.....	3
1.1.1. Environnement international.....	3
1.1.2. Environnement économique en Afrique Subsaharienne et régional.....	4
1.1.3. Défis pour la stabilité financière du Burundi.....	6
1.2. Contexte macroéconomique interne.....	10
1.2.1. Croissance économique.....	10
1.2.2. Inflation et taux d'intérêt.....	10
1.2.3. Finances publiques.....	11
1.2.4. Ménages et Entreprises.....	15

CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER17

2.1. Structure du système financier.....	19
2.2. Secteur bancaire.....	20
2.2.1. Situation du secteur bancaire.....	20
2.2.2. Qualité du portefeuille crédit.....	22
2.2.3. Adéquation des Fonds propres.....	23
2.2.4. Liquidité.....	24
2.2.5. Risque de marché.....	25
2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire.....	25
2.2.7. Tests de résistance.....	26

2.3. Secteur de la microfinance	27
2.3.1. Structure du secteur.....	27
2.3.2. Ressources	28
2.3.3. Emplois	28
2.3.4. Qualité du portefeuille crédit	29
2.3.5. Adéquation des Fonds propres.....	30
2.3.6. Liquidité du secteur	30
2.3.7. Rentabilité du secteur.....	30
2.3.8. Risque opérationnel	31
2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire.....	31
2.4. Secteur des assurances.....	31
2.4.1. Structure du secteur	31
2.4.2. Performances du secteur.....	32
2.5. Services Financiers Numériques	34
2.5.1. Transactions électroniques.....	34
2.5.2. Défis de la monnaie électronique.....	35
CHAPITRE 3 : MARCHÉ MONÉTAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ	37
3.1. Marché monétaire	39
3.1.1. Apports de liquidité par la BRB	39
3.1.2. Marché des titres du Trésor.....	40
3.1.3. Marché interbancaire.....	40
3.1.4. Taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts.....	41
3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement	41
3.2.1. Systèmes de paiement et de règlement.....	41
3.2.2. Activités de la chambre de compensation	43
3.2.3. Système de règlement-livraison des titres	44
3.3. Circulation fiduciaire	44
CHAPITRE 4: CADRE DE REGULATION PRUDENTIELLE.....	45
4.1. Régulation du secteur bancaire.....	47
4.2. Régulation du secteur de la microfinance.....	49

4.3. Régulation des établissements de paiement	49
4.4. Régulation du marché des capitaux	50
4.5. Mesures adoptées en rapport avec les nouvelles orientations de la politique monétaire	50
4.6. Cadre de supervision des compagnies d'assurance	51
4.6.1. Circulaire relative à la création d'une Commission Nationale d'Arbitrage	51
4.6.2. Décision relative aux dérogations	51
4.6.3. Décision portant dispositions applicables au paiement des sinistres et constitution des provisions pour sinistres à payer.....	51
4.6.4. Autres décisions d'agrément définitif des assurances	51
PERSPECTIVES	52
ANNEXES	53

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: La perte de relations de correspondance bancaire aggrave les problèmes du secteur financier.....	6
Encadré 2: Nécessité de mettre en place un fonds de garantie des dépôts et de résolution au Burundi	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Risque sur la stabilité financière en 2018.....	xiv
Tableau 2: Croissance économique dans les pays de la CEA (en %).....	5
Tableau 3: Réserves de change (en mois d'importations de biens et de services).....	8
Tableau 4: Croissance économique des principaux partenaires.....	10
Tableau 5: Taux d'inflation* et taux d'intérêts**	11
Tableau 6: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA (en % du PIB).....	11
Tableau 7: Dette Publique dans les pays de la CEA (en % du PIB).....	12
Tableau 8: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé	13
Tableau 9: Taux des prêts non performants par secteur (en %)	14
Tableau 10: Dette des ménages et des entreprises (% du PIB).....	15
Tableau 11: Endettement net des ménages et des entreprises (en MBIF).....	16
Tableau 12: Taux des prêts non performants de la CEA	20
Tableau 13: Evolution du ratio de liquidité.....	24
Tableau 14: Concentration des Actifs des IMF's (en MBIF)	27
Tableau 15: Qualité du portefeuille crédit	30
Tableau 16: Taux de pénétration	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Cours du café et du thé (En USD)	7
Graphique 2: Evolution de la position de change nette des banques.....	9
Graphique 3: Dette intérieure et extérieure (Mds de BIF)	12
Graphique 4: Encours des titres publics détenus par les banques.....	13
Graphique 5: Synthèse de la situation macroéconomique du Burundi	14
Graphique 6: Evolution des emplois du secteur financier.....	19
Graphique 7: Structure des emplois du secteur bancaire (en Mds de BIF)	21
Graphique 8: Structure des ressources (en Mds de BIF).....	21
Graphique 9: Ratio des prêts non performants	22
Graphique 10: Structure des créances impayées (en %).....	22
Graphique 11: Taux de provisionnement des créances impayées (en %)	23
Graphique 12: Fonds propres.....	23
Graphique 13: Composition des fonds propres (Mds de BIF)	24
Graphique 14: Répartition du Produit Net Bancaire (en %)	25
Graphique 15: Soldes intermédiaires de gestion des établissements de crédit (en MBIF)	25
Graphique 16: Frais généraux (MBIF) et coefficient d'exploitation (en %)	26
Graphique 17: Répartition des ressources des IMFs (en MBIF).....	28
Graphique 18: Evolution des emplois des IMFs (en MBIF).....	29
Graphique 19: Répartition du crédit par secteur d'activité	29
Graphique 20: Evolution des fonds propres.....	30
Graphique 21: Indicateurs de rentabilité des IMFs (en %).....	31
Graphique 22: Primes par type d'assurance (MBIF).....	32
Graphique 23: Sinistres du secteur (en MBIF)	33
Graphique 24: Provisions techniques des assurances (MBIF)	33

Graphique 25: Valeur des transactions électroniques	34
Graphique 26: Transactions locales des compagnies de téléphonie mobile (en millions).....	34
Graphique 27: Evolution des transferts des ETIA (MBIF).....	35
Graphique 28: Liquidité bancaire (Moyenne journalière en MBIF).....	39
Graphique 29: Apports de liquidité par appel d’offres de liquidité.....	39
Graphique 30: Encours des titres du Trésor (en MBIF)	40
Graphique 31: Opérations sur le marché monétaire interbancaire.....	40
Graphique 32: Taux moyens débiteur et créditeur	41
Graphique 33: Nombre de paiements réglés dans le système ATS	42
Graphique 34: Valeur des paiements réglés dans le système ATS (en Mds BIF)	42
Graphique 35: Temps moyen d’exécution d’une transaction de paiement par le système ATS (en seconde).....	43
Graphique 36: Opérations de la chambre de compensation	43
Graphique 37: Evolution des titres du Trésor traités via le CSD	44

LISTE DES ACRONYMES

ACH	: Automated Clearing House
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARFIC	: Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi
ATS	: Automated Transfer System
BCE	: Banque Centrale Européenne
BEF	: Banques et Etablissements Financiers
BIF	: Francs Burundi
BIS	: Banques d'Importance Systémique
BISM	: Banque d'Importance Systémique Mondiale
BM	: Banque Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CBCB	: Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CDEAO	: Communauté pour le Développement Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEA	: Communauté Est Africaine
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CNSF	: Comité National de Stabilité Financière
CTM	: Compagnies de Téléphonie Mobile
CSD	: Central Securities Depositor
CSF	: Conseil de Stabilité Financière
EAPS	: East African Payment System
EC	: Etablissements de crédit
EF	: Etablissements financiers
ETIA	: Etablissements de Transfert Instantané d'Argent
Etc.	: Et Cetera
FP	: Fonds Propres

FMI	: Fonds Monétaire International
IADI	: International Association of Deposit Insurers
IF	: Institutions Financières
IFRS	: International Financial Reporting Standards
IMFs	: Institutions de Microfinance
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: kilogramme
LCR	: Liquidity Coverage Ratio
MBIF	: Millions de francs Burundi
Mds	: Milliards
MFBCDE	: Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Prêts Non Performants
ppc	: point de pourcentage
REPSS	: Regional Electronic Payment and Settlement System
ROA	: Return on Assets
ROE	: Return on Equity
RTGS	: Real Time Gross Settlements
SADC	: Southern African Development Community
SVT	: Spécialiste en Valeur du Trésor
T	: Tonnes
USD	: United States Dollar
%	: Pourcentage

MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Définir et mettre en oeuvre la politique monétaire ;
2. Définir et mettre en oeuvre le régime de change ;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change ;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance ;
5. Emettre les billets de banque et les pièces de monnaie ;
6. Promouvoir un système financier stable et solide ;
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide ;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat ;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par les statuts qui la régissent ;
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque, sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

VISION

La BRB, une Banque Centrale moderne dotée de compétences techniques capables d'impulser l'innovation et d'assurer la stabilité du système financier pour un développement durable de l'économie burundaise.



En 2018, conformément aux missions et objectifs lui assignés par la loi n°1/34 du 02 décembre 2008 portant ses Statuts, la Banque de la République du Burundi a continué d'assurer le suivi de la solidité et de la stabilité du système financier, ce dernier constituant le socle de la stabilité macroéconomique de l'économie nationale.

La crise financière de 2008 a réveillé les régulateurs, notamment, les banques centrales, sur leur fonction de surveillance financière et le suivi des risques pouvant émerger des différents secteurs et leur impact sur la stabilité financière. Ainsi, il s'est avéré qu'une meilleure coordination de ces différents secteurs de l'économie permettrait d'amortir les effets néfastes des risques systémiques et que la prévention et la gestion des risques systémiques conditionnent un système financier stable et résilient. Il est d'autant très important de maintenir un tel cadre de surveillance du risque de contagion car, suite au processus d'intégration régionale, des banques panafricaines et régionales, des compagnies d'assurances, des établissements non bancaires, notamment de transfert d'argent, se développent au Burundi, ce qui accroît l'interconnexion du système financier burundais au niveau régional.

A travers cette quatrième édition du rapport de stabilité financière portant sur l'exercice 2018, la BRB vise à fournir une vue d'ensemble portant sur les diagnostics macroéconomique et financier mettant en exergue les principaux défis et sources de vulnérabilités du système financier burundais au cours de l'année 2018 ainsi que les mesures prudentielles prises par la BRB pour y remédier.

Jean CIZA



Gouverneur

L'environment macroéconomique a poursuivi la reprise au cours de l'année 2018, ce qui a permis l'amélioration des principaux indicateurs de la stabilité financière. Toutefois, certains risques macroéconomiques persistent encore et leurs retombées adverses continuent à impacter sur le secteur financier. Il s'agit notamment de l'endettement public intérieur croissant pour financer le déficit budgétaire, de la dépréciation de la monnaie nationale, de la baisse des cours du café et du thé ainsi que du ralentissement de la croissance économique dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

Ces risques ont entraîné l'augmentation des arriérés de paiement sur certains secteurs d'activités, cela a comme conséquence l'augmentation des créances impayées et des pressions sur la liquidité bancaire.

Le secteur bancaire a affiché en 2018 une bonne santé financière au regard des ratios de liquidité, de rentabilité et de l'adéquation des fonds propres. Toutefois, certaines vulnérabilités liées à la dégradation de la qualité de leur portefeuille crédits persistent au sein de ce secteur.

Pour faire face à ces vulnérabilités, la Banque Centrale a continué à mener des actions visant à sauvegarder le fonctionnement adéquat du secteur bancaire. En effet, des mesures prises dans les années précédentes consistant à l'assouplissement des conditions de refinancement des banques sont restées en vigueur.





Des exercices de tests de résistance ont été conduits sur base des risques identifiés en 2018, et les résultats ont montré que globalement le secteur bancaire demeurerait résilient face aux chocs plausibles.

Des mesures prudentielles visant le renforcement de la couverture des risques et l'assise financière du secteur bancaire et de la microfinance ont été maintenues, notamment la constitution des provisions et le renforcement des Fonds propres.





Dans le souci de mettre en application les dispositions de la loi N°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires, d'une part, et se conformer aux meilleures pratiques internationales et aux critères de convergences de la CEA en matière de supervision bancaire, d'autre part, de nouveaux textes réglementaires ont été édictés au cours de l'année 2018 afin de renforcer le dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et de la gouvernance des établissements de crédit et des Institutions de microfinance.

En termes de perspectives, les indicateurs macroéconomiques montrent que l'amélioration de l'activité économique se poursuivrait en 2019, en dépit des vulnérabilités liées à l'augmentation de l'endettement public et à la dépréciation de la monnaie nationale. Cette amélioration de l'environment macroéconomique pourra avoir des effets positifs sur la résilience du secteur financier.

Tableau 1: Risque sur la stabilité financière en 2018

	Risque d'une augmentation de l'endettement public
	Risque d'une dépréciation de la monnaie nationale
	Risque de baisse des cours du café et du thé
	Risque lié à au ralentissement de la croissance économique mondiale, notamment dans les principaux pays partenaires commerciaux

Légende

	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Note : La couleur indique l'intensité du risque. La flèche indique la direction du risque

1

CHAPITRE 1: CONTEXTE MACROECONOMIQUE MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL



La croissance économique mondiale a décéléré en 2018, suite au ralentissement du commerce mondial dû aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. La croissance a rebondi en Afrique subsaharienne et au niveau régional. Cette décélération de l'activité économique mondiale présente des risques à moyen terme pour la stabilité financière à travers un resserrement des conditions financières mondiales et la dépréciation du taux de change dans les pays de l'Afrique subsaharienne en général et au Burundi, en particulier.

1.1. Contexte international et régional

1.1.1. Environnement international

Le système financier est resté solide en 2018 et les risques ont été maîtrisés, en dépit des nouvelles zones de vulnérabilités qui sont apparues dans les pays avancés. D'après le rapport sur la stabilité financière dans le monde¹, la capacité à assurer le service de la dette s'est améliorée dans la plupart des pays avancés et les bilans des entreprises bancaires paraissent solides pour endurer un éventuel ralentissement économique.

Ainsi, les risques à court terme qui ont pesé sur la stabilité financière dans le monde sont demeurés faibles. Toutefois, à moyen terme, les risques étaient toujours élevés. En adoptant des politiques monétaires accommodantes, les pays pourraient néanmoins pérenniser la croissance tout en contenant les vulnérabilités du secteur financier.

Dans les perspectives, les risques d'instabilité pourraient fortement s'accroître suite notamment à une escalade plus généralisée des tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine, un Brexit sans accord, de nouvelles inquiétudes relatives à la politique budgétaire de certains pays de la Zone euro très endettés et une normalisation de la politique monétaire plus rapide que prévue dans les pays avancés.

Dans les pays où le secteur financier revêt une importance systémique mondiale, la dette détenue par l'État, les entreprises et les ménages est passée d'environ 200% du PIB, il y a 10 ans, à presque 250% en 2018².

Les pays émergents se financent davantage sur les marchés internationaux et risquent de ne pas pouvoir rembourser une part considérable de leur dette en devises étrangères suite au durcissement des conditions financières internationales. Les banques sont exposées à des emprunteurs très endettés et certains établissements d'envergure mondiale détiennent de gros portefeuilles d'actifs moins liquides et plus opaques.

S'agissant du secteur bancaire européen, les ratios des fonds propres des banques étaient plus élevés en dépit des pertes potentielles sur les prêts improductifs et la dépréciation des obligations d'Etat aux cours du marché qui pourraient pénaliser les fonds propres de certaines banques.

Les compagnies d'assurances pourraient être impactées par ces difficultés financières compte tenu des investissements considérables en obligations souveraines des banques et des entreprises.

¹ FMI, Rapport sur la Stabilité Financière dans le monde, avril 2019

² FMI, Rapport sur la Stabilité Financière dans le monde, avril 2019

Suite à ces vulnérabilités économiques et financières, la croissance mondiale a décéléré pour s'établir à 3,6 contre 3,8% en 2017 et devrait encore baisser à 3,3% en 2019.

1.1.2. Environnement économique en Afrique Subsaharienne et régional

En Afrique Subsaharienne, le système financier est resté résilient malgré le risque lié à l'endettement public croissant. De même, le système financier de la Communauté Est Africaine (CEA) est demeuré suffisamment résistant même si les risques liés à l'endettement public persistent. Cette résilience du secteur financier a eu des effets sur l'environnement macroéconomique. La croissance en Afrique Subsaharienne s'est légèrement accélérée (3,0 contre 2,9% en 2017) et pourrait s'établir à 3,5% en 2019.

Dans l'ensemble, cette amélioration de la croissance a été plus rapide que prévue, en particulier dans les économies riches en ressources naturelles.

Au niveau de la CEA, la croissance économique s'est établie à 6,3 contre 5,6% en 2017. Cette croissance est principalement tirée par les investissements dans les infrastructures publiques, la reprise de la production agricole due à l'amélioration des conditions climatiques ainsi que l'essor du secteur des services notamment le transport et les technologies de l'information et de la communication.

La croissance économique pourrait décélérer en 2019 (5,3 contre 6,3% en 2018), en rapport avec le ralentissement de l'activité économique dans certains pays en liaison avec la baisse des investissements publics. Suite à cette

situation, les banques centrales de la région ont maintenu leurs politiques monétaires plus accommodantes pour soutenir davantage la croissance.

Pour la plupart des pays de la CEA, la dette publique constitue un défi majeur pour la stabilité financière à l'exception de la Tanzanie où elle a baissé.

Pour la Tanzanie, le système financier est resté résilient aux vulnérabilités endogènes et exogènes suite à l'environnement macroéconomique stable. Néanmoins, des risques potentiels issus des tensions commerciales dans les pays avancés pourraient exercer des pressions sur le taux de change et sur la dette extérieure. L'endettement public a légèrement baissé, passant de 36,6 à 36,0% d'une année à l'autre en deçà du seuil fixé dans les critères de convergence de la CEA.

L'Ouganda pourrait être confronté à un risque financier significatif⁴ au niveau de la région suite aux conflits au Soudan du Sud qui pourraient affecter davantage la situation financière des entreprises exportatrices.

Pour le Kenya, la stabilité financière comporte des risques importants liés principalement au risque de crédit du fait de l'augmentation des prêts improductifs ; ce qui pourrait réduire la capacité des banques à constituer des réserves de fonds propres adéquates pour faire face aux chocs.

L'activité sur les marchés des capitaux a été affectée par les sorties de capitaux des économies en développement vers les économies développées suite au relèvement des taux d'intérêts.

3 FMI, Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2019

4 "Bank of Uganda Financial Stability Report, June 2018"

S'agissant du Rwanda, le principal risque du système financier est lié à la concentration des prêts dans les secteurs de l'immobilier et du commerce.

Enfin, au Soudan du Sud, le système financier fait toujours face à des défis, notamment la dollarisation et la réglementation inadéquate du secteur non bancaire.

Toutefois, les risques potentiels découlant des tensions commerciales entre les Etats Unis et ses principaux partenaires commerciaux et les conditions financières internationales peuvent avoir des effets d'entraînement sur les économies à travers les pressions sur le taux de change et le service de la dette extérieure.

Tableau 2: Croissance économique dans les pays de la CEA (en %)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018
Burundi*	4,2	-0,4	3,2	3,6	3,8
Kenya	5,3	5,6	5,9	4,9	6,0
Ouganda	5,2	5,0	2,3	5,0	6,2
Rwanda	7,6	8,9	6,0	6,2	8,6
Tanzanie	7,0	7,0	6,9	6,8	6,6
CEA-5	6,0	6,0	5,4	5,6	6,3

Source : FMI, *Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne*, avril 2019

(*) MFBCDE, *cadre macroéconomique*, mars 2019

Au cours de l'année 2018, la plupart des monnaies locales des pays de la CEA par rapport au dollar américain se sont dépréciées à l'exception du shilling kenyan. Le shilling ougandais a connu une dépréciation de 5,1% supérieure à la moyenne de la CEA (1,9%⁵).

Cependant, pour réduire les effets néfastes sur le système financier, la plupart des banques centrales ont procédé à des interventions sur le marché des changes pour stabiliser leurs monnaies.

5 BRB, Rapport du Comité de Politique Monétaire, décembre 2018

Encadré 1: La perte de relations de correspondance bancaire aggrave les problèmes du secteur financier

Plusieurs pays ont réagi à la perte de relations de correspondance bancaire en alignant leurs cadres de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et autres dispositifs juridiques et réglementaires connexes sur les normes du Groupe d'action financière⁶. L'affaiblissement des relations de correspondance bancaire a entraîné une intensification des relations existant encore, qui risque de compromettre la stabilité financière si l'un des rares correspondants bancaires restants a du mal à honorer ses obligations. Pour l'avenir, les réformes entreprises pour renforcer la stabilité financière devraient réduire le risque de nouvelles pertes de relations de correspondance bancaire grâce surtout à l'application des normes internationales en matière de fonds propres. En outre, les pays collaborent activement avec les correspondants bancaires pour mieux comprendre les raisons de la perte de relations.

Pour la CEA en général et le Burundi en particulier, ce risque de suspension et de limitation des flux entre les banques résidentes et les correspondants existe, puisqu'en 2016 lors de la réunion du MAC, les Gouverneurs des banques centrales se sont penchés sur cette problématique.

Ainsi, chaque pays de la CEA a mené des consultations sur les restrictions éventuelles. Pour cette problématique, le secteur bancaire burundais n'est pas épargné et il s'est avéré que certaines banques correspondantes ont interdit des transactions qui ne doivent pas être réalisées avec quelques pays en suspicion.

Consciente de l'effet négatif sur la stabilité financière du pays, la BRB va interpeller toutes les parties prenantes pour prendre les dispositions qui s'imposent, dans la mesure où il y a déjà la loi sur la Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme promulguée en 2008, et une Cellule Nationale de Renseignements Financiers mise en place pour mitiger ce risque.

1.1.3. Défis pour la stabilité financière du Burundi

Il y a principalement quatre défis pour la stabilité financière du Burundi découlant des évolutions mondiales, régionales et nationales: (A) l'augmentation de l'endettement public, (B) la baisse des cours du café et du thé, (C) la dépréciation de la monnaie nationale, (D) le ralentissement de la croissance économique mondiale, notamment dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

⁶ FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2019

A. Augmentation de l'endettement public

L'augmentation de l'endettement public constitue un défi pour la plupart des pays africains. La plupart des pays qui exportent du pétrole et d'autres produits de base ont connu la baisse de leurs recettes d'exportations suite à la chute des cours mondiaux. Ces pays ont eu recours à l'endettement intérieur pour financer les déficits budgétaires.

Au Burundi, l'endettement public ne cesse d'augmenter suite principalement à la baisse des appuis extérieurs. En effet, la dette publique rapportée au PIB est passé de 43,6% à 45,8% de 2017 à 2018.

La dette publique intérieure est plus croissante que la dette extérieure, puisqu'en 2018, elle a connu une croissance de 17,6% par rapport à 2017, s'établissant ainsi à 1 937,8 Mds de BIF contre 1 648,2 Mds de BIF l'année précédente, alors que la dette extérieure a connu une augmentation de 4,8% en 2018.

L'augmentation de l'endettement public est un risque majeur pour le secteur bancaire burundais car une grande partie de la dette souveraine est contractée auprès du secteur bancaire. La dette publique augmente d'une année à l'autre, ce qui constitue un grand risque financier car si l'Etat connaît un risque de remboursement, cela pourrait avoir des répercussions dans le secteur bancaire.

B. Baisse des cours du café et du thé

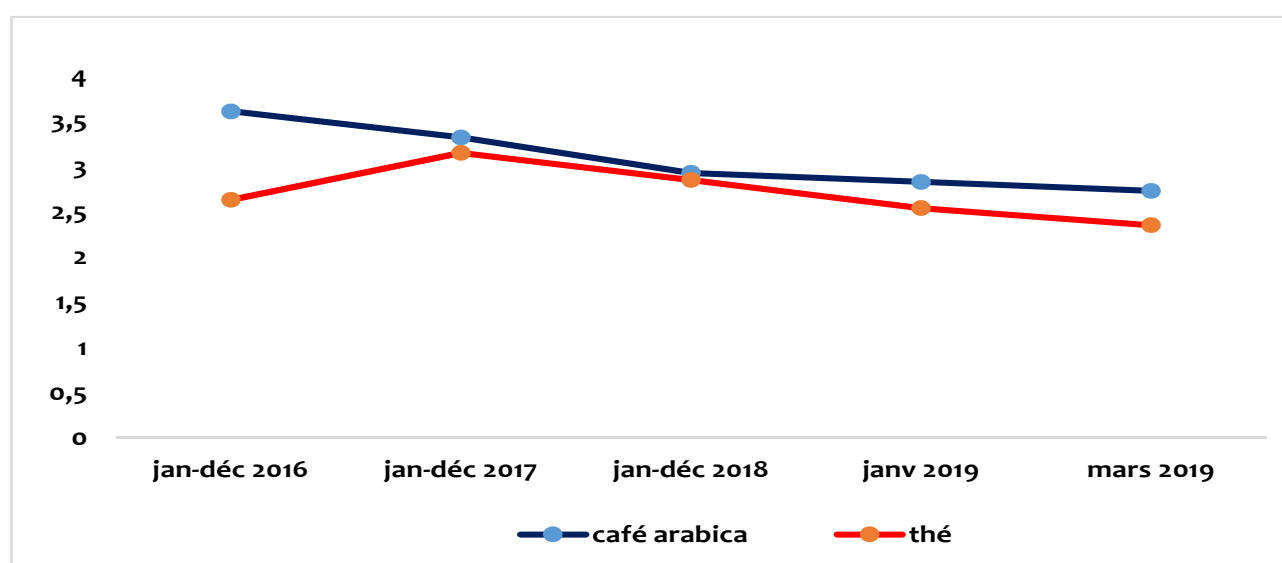
En 2018, les minerais, le café et le thé ont été les principaux produits d'exportation pour le Burundi avec respectivement 38,8%, 22,7% et 14,4% de la valeur totale des exportations⁶.

Bien que les cours du café et du thé aient chuté au cours de l'année 2018, s'établissant ainsi à 2,93 contre 3,32 USD/kg en 2017 pour le café et à 2,85 contre 3,15 USD/kg pour le thé (Graphique 1), les recettes d'exportations de ces deux produits ont augmenté, en liaison avec l'augmentation de la production.

En effet, la production cumulée du café vert s'est accrue de 31,8% en 2018, s'établissant à 20 074 contre 15 229 T en 2017, en liaison avec la bonne production de la campagne 2018/2019. De même, celle du thé sec a progressé de 11,0% au cours de la même période, passant de 9 640 à 10 701 T, en liaison avec la bonne pluviosité ayant prévalu au Burundi.

Cette baisse du cours du café et celle du thé constituent également pour l'année 2018 un risque persistant pour le secteur bancaire, suite à la prépondérance de ces deux produits dans les recettes d'exportations.

Graphique 1: Cours du café et du thé (En USD)



Source : BM, Cours des matières premières, décembre 2018

Le secteur bancaire burundais a une faible exposition vis-à-vis du secteur café. La part des crédits dans le secteur café et thé représente 4,5% du volume total des crédits en 2018 contre 2,2 % en 2017. Les expositions du secteur bancaire pour le secteur café et thé sont identifiées dans neuf banques qui octroient des crédits à ce secteur et en grande partie les banques d'importance systémique. Le crédit café représente 7,0% du total des fonds propres de ces neuf banques qui financent ce secteur et le taux de détérioration de crédits dans le secteur du café est faible (1,1% en 2018 contre 10,1% en 2017).

Concernant le thé, le crédit dans ce secteur est très faible puisqu' à fin décembre 2018, les crédits octroyés représentent 1,0% du total crédit, et la détérioration est quasi inexistante, puisqu'elle ne représente que 0,02% du crédit octroyé en 2018 contre 0,08% en 2017.

C. Dépréciation de la monnaie nationale

La dépréciation de la monnaie nationale a fléchi en 2018, et s'est fixée à 1,3% contre 4,5% en 2017. Cette dépréciation est causée, entre autres, par le faible niveau des réserves de change qui ne couvraient que 1,0 mois d'importations en 2018 contre 1,7 en 2017. Ce faible niveau des réserves de change est principalement lié à la baisse des appuis extérieurs, notamment les dons courants alors que les importations ont poursuivi leurs tendances haussières (7,6%) et les exportations ont baissé de 7,4% en 2018.

Cette baisse des réserves de change est une caractéristique commune des pays de la CEA qui n'ont pas atteint le critère de convergence (4,5 mois d'importations) à l'exception du Rwanda et de la Tanzanie.

Tableau 3: Réserves de change (en mois d'importations de biens et de services)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018
Burundi*	4,1	2	1,5	1,7	1
Kenya	5,3	5,1	4,7	4,1	4,3
Ouganda	5,1	4,8	5	4,8	4,3
Rwanda	3,9	3,5	4,1	4,5	4,6
Tanzanie	4,3	4	5,3	6,1	6,1
CEA-5	4,8	4,6	4,9	4,8	4,8

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2019

*BRB, Rapport du Comité de Politique Monétaire, décembre 2018

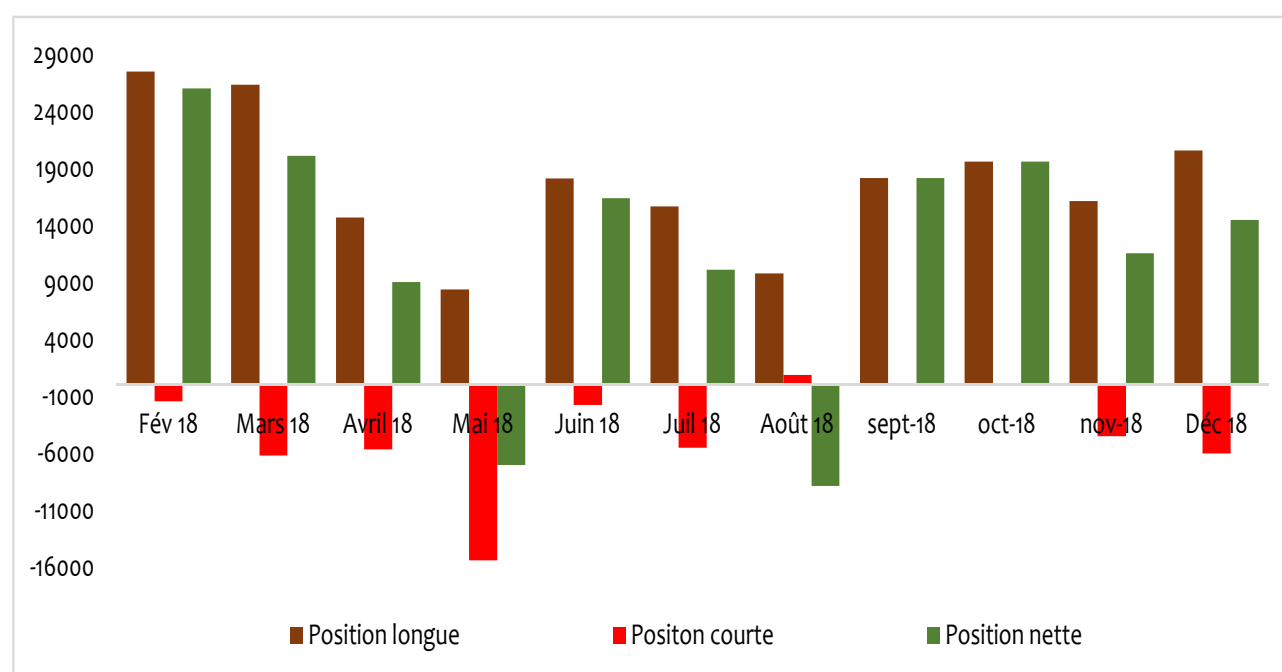
Le secteur bancaire burundais a une faible exposition sur les crédits en devises (6,8 % du total des crédits, décembre 2018). Néanmoins, les difficultés pour les banques en cas d'une forte dépréciation pourraient être considérables et proviendraient de deux canaux: (i) les crédits octroyés aux entreprises importatrices et (ii) la position de change.

Dans un scénario sévère de stress test sur l'impact de la dépréciation du BIF sur les crédits octroyés aux secteurs dans lesquels opèrent les entreprises importatrices, le ratio de solvabilité moyen après le choc (20,0%) resterait au-dessus du seuil minimum (14,5 %), mais, la détérioration serait importante.

A fin décembre 2018, la position de change du secteur bancaire était significativement longue, en s'établissant à 5,5% des fonds propres de base contre 1,5% à la même période de 2017, pour une norme maximale de 25%. Des disparités persistent entre les banques, certaines ayant des positions asymétriques tout au long de l'année 2018.

Pour les banques avec une position courte, il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires pour se couvrir contre les conséquences défavorables de la dépréciation en augmentant leurs Fonds propres pour faire face aux pertes éventuelles.

Graphique 2: Evolution de la position de change nette des banques



Source : BRB

D. Ralentissement de la croissance économique dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi

La croissance économique dans les principaux partenaires commerciaux du Burundi a un impact sur les ressources issues des exportations et le coût des importations, et par conséquent pourrait affecter la solvabilité des entreprises exportatrices et/ou importatrices.

La croissance économique mondiale a décéléré, principalement en rapport avec le ralentissement du commerce mondial.

Dans la Zone euro qui constitue un partenaire privilégié pour les importations et les exportations, la croissance s'est établie à 1,8% contre 2,4% en 2017. Dans les pays émergents et en développement d'Asie qui sont également les principales sources d'importations, l'activité économique a légèrement décéléré, s'établissant à 6,6% contre 6,8% en Chine et à 7,1% contre 7,2% en Inde.

Pour l'Arabie Saoudite, destination des principaux produits d'exportation, le taux de croissance a augmenté, s'établissant à 2,2% contre -0,7%.

Tableau 4: Croissance économique des principaux partenaires

	2015	2016	2017	2018
Zone Euro	2	1,7	2,4	1,8
USA	2,6	1,6	2,2	2,9
CEA-5	6,1	5,4	5,6	6,3
Asie	6,7	6,4	6,4	5,5
Inde	8	7,1	7,2	7,1
Chine	6,8	6,4	6,8	6,6
Pakistan	4,1	4,5	5,3	5,2
Arabie Saoudite	4,1	1,7	-0,7	2,2

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019

Les expositions des banques vis-à-vis des entreprises qui exportent du café, du thé, de la bière, du savon et de la farine de blé représentent plus de 44,6% du total des exportations du pays, contre 47,3% en 2017⁸. La part des crédits accordés aux entreprises exportatrices (les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du café) représentent 15,7% du

total crédit contre 15,9% en 2017.

Les résultats des tests de résistance ont montré que les banques seraient, en général, capables de faire face à des évolutions négatives dans l'hypothèse où les entreprises exportatrices auraient des difficultés à rembourser leurs crédits.

1.2. Contexte macroéconomique interne

1.2.1. Croissance économique

L'activité économique s'est améliorée au Burundi (3,8% en 2018 contre 3,6% en 2017) en rapport avec les bonnes performances des secteurs primaire et secondaire.

Dans le secteur primaire, la production du café et celle du thé ont augmenté respectivement de 8,2% et 10,3%. Dans le secteur secondaire, l'extraction minière et l'industrie ont connu des augmentations respectives de 26,0% et 6,4%. Dans le secteur tertiaire, le transport et les télécommunications se sont respectivement accrus de 8,1% et 9,2%.

Cette amélioration de la croissance a contribué à la performance du secteur bancaire à travers

la baisse des ratios de prêts non performants en 2018: Tourisme (41,6 contre 52,0% en 2017), Agriculture (3,0 contre 7,7% en 2017), Commerce (8,0 contre 14,1 % en 2017), Autres constructions (11,3 contre 31,7 en 2017) et Industrie (11,0 contre 18,9 % en 2017).

1.2.2. Inflation et taux d'intérêt

Le taux d'inflation a chuté en 2018, s'établissant à -2,6 contre 16,0% en 2017. Cette baisse est principalement expliquée par la diminution des prix des produits alimentaires (-18,0 contre 18,8%) suite aux bonnes conditions climatiques qui ont prévalu en 2018.

Le taux d'intérêt débiteur moyen a légèrement baissé (15,9 contre 16,2% en 2017), de même

⁸ BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2018

que le taux d'intérêt créditeur (5,6 contre 5,9% en 2017).

Au niveau du marché monétaire, le taux de facilité de prêt marginal a baissé (5,8 contre 7,1% en 2017) suite à la diminution du taux sur les bons du Trésor à 13 semaines auquel il est indexé.

Par ailleurs, le taux d'apport de liquidité a augmenté (2,9 contre 2,8% en 2017) tandis que le taux interbancaire a baissé, passant de 4,0% en 2017 à 2,4% en 2018, en liaison avec la politique monétaire accommodante mise en place par la Banque Centrale.

Tableau 5: Taux d'inflation* et taux d'intérêts**

	2014	2015	2016	2017	2018
Inflation	4,4	5,5	5,6	16	-2,6
Taux de Facilités de prêt marginal	8	9,8	7,2	7,1	5,8
Taux interbancaires	7,5	7,5	3,3	4	2,4
Taux d'apports de liquidité	-	3,4	2,4	2,8	2,9
Taux créditeurs	8,8	8,7	7,2	5,9	5,6
Taux débiteurs	16,7	16,9	16,8	16,2	15,9

Source : * ISTEERU, Indice des prix à la consommation, décembre 2018

**BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2018

1.2.3. Finances publiques

Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB s'est atténué (4,2 contre 4,6% en 2017) principalement en liaison avec l'augmentation plus importante des recettes courantes par rapport aux dépenses courantes, mais reste un risque pour la stabilité financière.

Le financement bancaire de ce déficit constitue un risque majeur pour la stabilité financière, notamment à travers l'éviction du secteur privé et l'exposition directe et indirecte des banques envers l'Etat.

Tableau 6: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA (en % du PIB)

Pays	2014	2015	2016	2017	2018
Burundi*	4,2	8,0	5,9	4,6	4,2
Kenya	7,9	8,6	8,3	7,8	7,3
Ouganda	5,8	5,9	4,8	3,8	4,8
Rwanda	11,7	9,0	2,3	2,5	2,6
Tanzanie	4,7	4,1	2,1	1,2	1,8
CEA-5	6,8	6,9	5,4	4,8	5,0

Source : *BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2018

FMI, Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2019

Ce déficit a été principalement financé par les ressources intérieures. En 2018, l'endettement public est passé à 2 753,5 contre 2 426,4 Mds

de BIF, soit 45,8 % du PIB contre 43,6 % en 2017 (la norme exigée par la CEA étant de ≤ 50 % du PIB).

Tableau 7: Dette Publique dans les pays de la CEA (en % du PIB)

Critères	Dette publique totale (≤50 % du PIB)				Dette publique extérieure				Dette publique intérieure			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Pays												
Burundi*	39,8	43,2	43,6	45,8	15,6	14,9	14	13,6	24,2	28,3	29,6	32,2
Kenya	45,9	53,2	54,8	57,2	21,9	26,1	26,9	28,4	24	27,1	27,9	28,8
Ouganda	27,2	37,1	39,7	42,2	16,0	21,8	25,4	27,3	11,2	15,3	14,3	14,9
Rwanda	22,0	32,9	36,5	40,7	18,9	33,6	36,9	40,1	3,1	-0,7	-0,4	0,6
Tanzanie	30,4	36,4	36,6	36,0	22,2	27,6	27,5	27	8,2	8,8	9,1	9,0
CAE-5	35,9	44,2	45,8	47,6	20,7	26,1	27,2	28,2	15,2	18,1	18,6	19,4

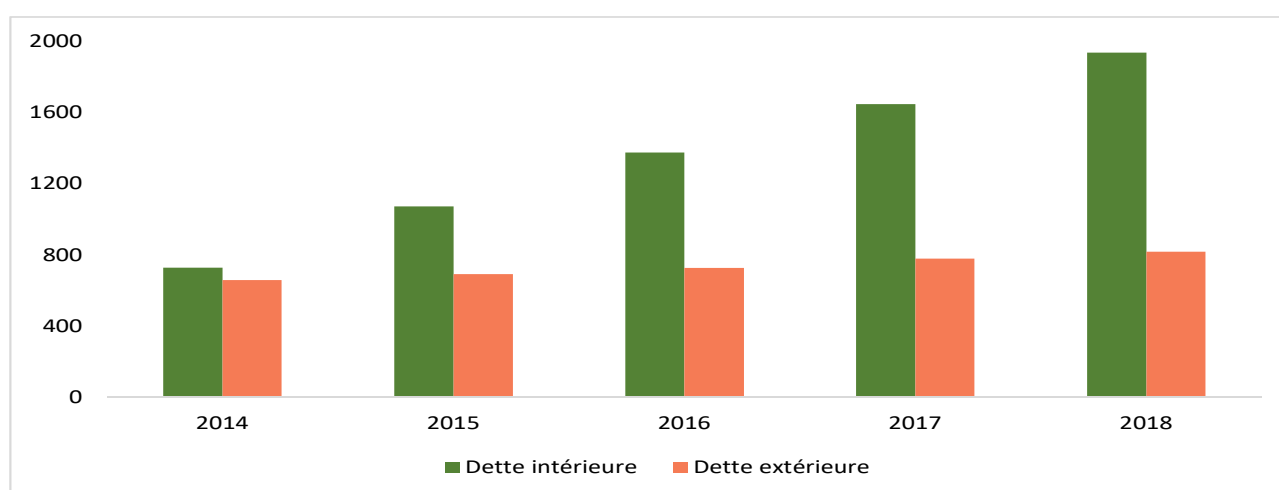
Source : *BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2018

FMI, Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2019

L'encours de la dette publique s'est accru de 11,6% d'une année à l'autre, passant de 2 426,1 à 2 707,7 Mds de BIF, principalement en rapport avec l'accroissement plus important de la dette intérieure qui a augmenté de 17,6%, passant de 1 648,2 Mds en 2017 à 1 937,8 Mds de BIF en 2018.

L'endettement public auprès du secteur bancaire constitue la grande composante de la dette intérieure (50,1 contre 39,1% en 2017) et augmente d'une année à l'autre. Ce niveau d'endettement constitue un risque majeur au moment où le retard dans le remboursement de la dette accroît l'exposition des banques à la dette souveraine.

Graphique 3 : Dette intérieure et extérieure (Mds de BIF)

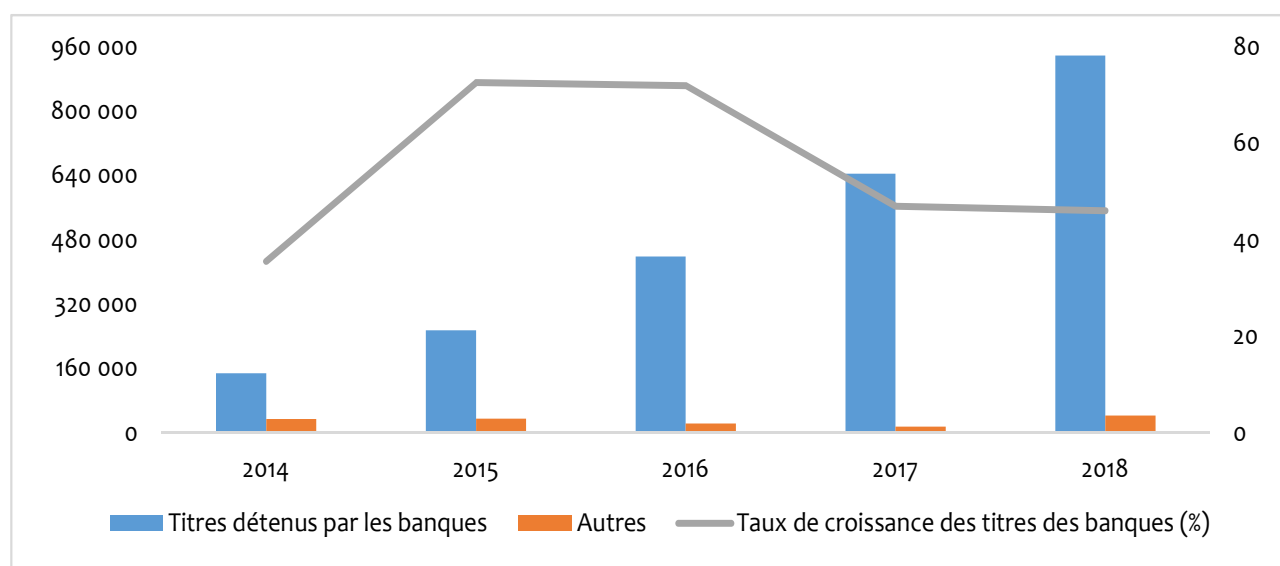


Source : BRB

Au moment où l'encours des Bons et Obligations du Trésor continue d'augmenter, le crédit à l'économie a régressé, ce qui traduit l'effet d'éviction. En ce qui concerne la dette

extérieure, elle est quasiment restée stable, s'établissant à 815 659,1 contre 778 292,4 MBIF en 2017.

Graphique 4 : Encours des titres publics détenus par les banques



Source : BRB

L'exposition grandissante à la dette souveraine et l'accumulation d'arriérés pourraient amplifier les risques dans le système financier.

Tableau 8: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé

	2014	2015	2016	2017	2018
Total actif (Mds de BIF)	1 400,60	1 441,50	1 835,00	2 164,70	2 580,7
Bons et obligations du Trésor (Mds de BIF)	147,7	253,8	438,2	643,5	938,0
Bons et obligations du Trésor en % du total actif	10,5	17,6	23,9	29,7	36,3
Créances sur le secteur privé (Mds de BIF)	702,6	673,7	792,8	795,5	939,2
Créances sur le secteur privé en % du total actif	50,2	46,7	43,2	36,7	36,4

Source : BRB

Le risque sur la stabilité financière émanant de la fragilité des finances publiques provient de l'exposition indirecte aux entreprises qui fournissent les biens et services au secteur public. En effet, la hausse du déficit budgétaire entrave le recouvrement des créances

détenues par ces entreprises sur l'Etat. Cela entraîne une hausse du taux des prêts non performants, notamment dans les secteurs du commerce (11,5%), du petit équipement (15,0%) et de l'agriculture (5,6%)⁹. Ces secteurs représentent 35,6 % du portefeuille crédit des banques à fin 2018.

⁹ La non performance des secteurs d'activité pris individuellement.

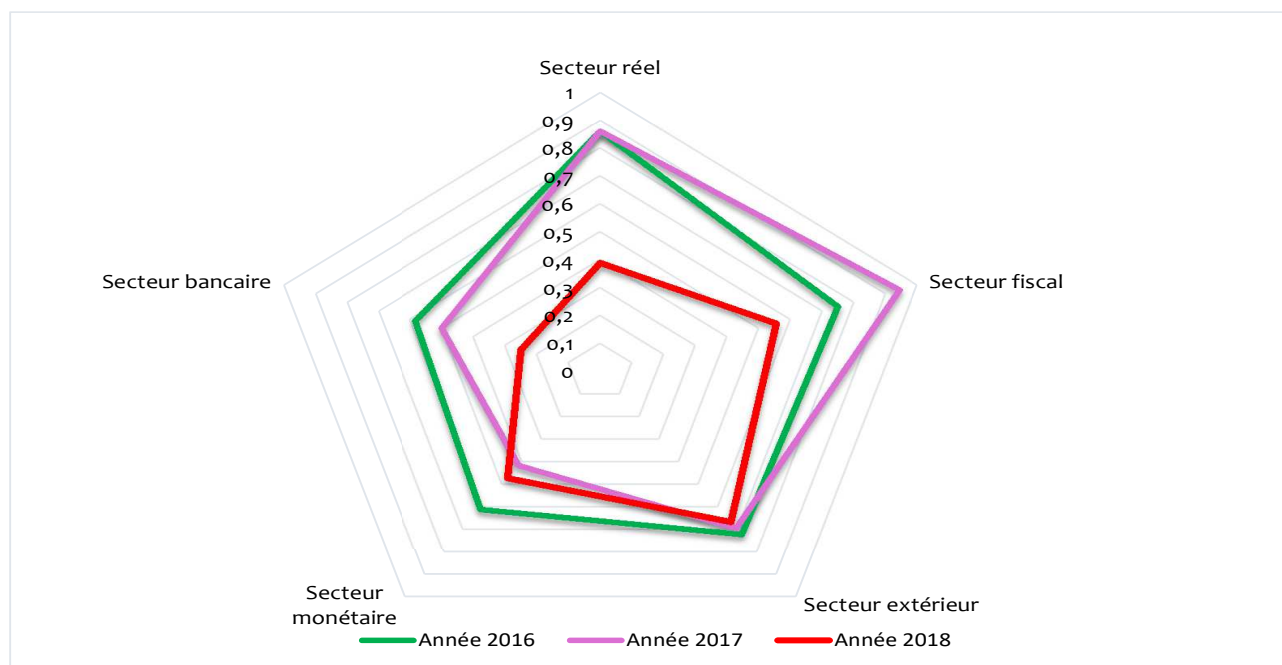
Tableau 9 : Taux des prêts non performants par secteur (en %)

	Dec-14	Dec-15	Dec-16	Dec-17	Dec-18
Habitat	0,7	8,5	10,2	10,3	6,9
Autres constructions	4,4	34,3	26,3	31,1	14,1
Industrie	1,1	15,5	14,1	18,9	11
Commerce	17,8	19,4	15,3	14,1	11,5
Tourisme	0,1	35,4	29,9	52	41,6
Agriculture	8,1	27,5	8,9	7,7	5,6
Artisanat	0	23	11,2	25,8	28,2
Petit équipement	10,1	27,5	24,7	16,9	15
Café	4,2	22,6	32	10,1	1,1
Autres produits	0,4	8,6	6,4	5,5	2,9

Source : BRB

Le non remboursement dans les secteurs ci-hauts cités, dû à la détérioration des finances publiques, entraînerait une baisse importante des fonds propres du secteur bancaire, à concurrence du montant des provisions constituées pour couvrir ces dépréciations

additionnelles. Toutefois, le secteur bancaire resterait globalement résilient puisque le niveau de solvabilité (21,7 %) après le choc demeurerait supérieur au seuil réglementaire (14,5%).

Graphique 5: Synthèse de la situation macroéconomique du Burundi


Source : BRB

Les secteurs ayant connu plus de risques pour la stabilité financière sont le secteur des finances publiques à travers l'augmentation

de la dette publique et le secteur extérieur via la baisse des réserves de change et la dépréciation de la monnaie nationale.

1.2.4. Ménages et Entreprises

La situation des ménages et des entreprises et leur capacité de remboursement sont des indicateurs pertinents pour analyser la stabilité du système financier. Au cours de l'année 2018, l'endettement des entreprises privées en pourcentage du PIB a légèrement augmenté, passant de 5,6 en 2017 à 5,8 en 2018. La dette des entreprises privées est en grande partie constituée par le crédit au commerce qui représente 26,4 contre 28,3% en 2017 du volume global du crédit à l'économie.

Les autres grandes composantes de la dette des entreprises privées sont le crédit à l'industrie (7,8 contre 10,6% en 2017), à l'hôtellerie et tourisme (4,1 contre 6,0% en 2017), aux autres constructions (2,7 contre 3,6% en 2017) et au café (4,6 contre 1,9% en 2017).

Pour les entreprises publiques, leur niveau d'endettement par rapport au PIB reste très faible (0,7 contre 0,5% en 2017).

Tableau 10: Dette des ménages et des entreprises (% du PIB)

Années	Dettes Ménages	Dettes entreprises privées	Dettes Entreprises publiques
2014	11	8,5	1
2015	11,7	7,9	0,2
2016	12,5	6,5	0,2
2017	11,4	5,6	0,5
2018	11,2	5,8	0,7

Source : BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2018

La dette des ménages en pourcentage du PIB a légèrement diminué en 2018, s'établissant à 11,2 contre 11,4 % en 2017. Elle est en grande partie constituée des crédits pour le petit équipement (36,6%), le commerce (26,7%) et l'agriculture (8,0%).

Les ratios des prêts non performants ont également fléchi, s'établissant à 15,0% dans le petit équipement, à 5,6% dans l'agriculture, à 6,9% dans l'habitat. S'agissant de l'endettement net, la position des ménages était débitrice au cours de l'année 2018 suite aux crédits contractés qui restent supérieurs aux dépôts. L'écart entre les dépôts et les crédits octroyés aux ménages est de -154 409 MBIF contre -145 753,5 MBIF en 2017.

Le niveau d'endettement des entreprises privées a un effet sur la qualité du portefeuille crédit. En 2018, les créances non performantes se sont établies à 1,1% dans le secteur café, à 41,6 % dans le secteur hôtellerie et tourisme, à 14,1 % dans les autres constructions et à 11,5 % dans le commerce. Contrairement à la situation des ménages, la position des entreprises privées est créditrice à fin 2018. Ainsi, l'écart entre les dépôts et les crédits octroyés aux entreprises privées est de 193 620,4 contre 89 027,5 MBIF en 2017.

Tableau 11: Endettement net des ménages et des entreprises (en MBIF)

Indicateurs	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dépôts des ménages	382 093,3	401 843,7	430 975,4	487 757,7	570 114,5
Crédits des ménages	461 361,9	514 709,6	602 151,5	615 339,9	724 523,5
Endettement net des ménages	-79 268,6	-112 865,9	-171 176,1	-127 582,2	-154 409,0
Dépôts des entreprises Privées	150 325,9	183 259,6	252 834,7	389 694,5	566 180,9
Crédits des entreprises privées	357 535,6	348 158,6	312 830,6	300 766,5	372 560,5
Endettement net des entreprises privées	-207 209,7	-164 899,0	-59 995,9	88 928,0	193 620,4
Dépôts des entreprises publiques	317 73,3	43 966,7	40 392,7	49 504,3	48 324,8
Crédits des entreprises publiques	41 347,7	6 928,3	7 548,5	28 633,1	41 963,0
Endettement net des entreprises publiques	-9 574,4	37 038,4	32 844,2	20 871,2	6 361,8

Source : BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2018

2

CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER



La stabilité du système financier requiert le bon fonctionnement et la résilience de l'ensemble et de chacune de ses composantes. En 2018, le système financier burundais majoritairement dominé par le secteur bancaire est resté résilient malgré que quelques vulnérabilités persistent.

D'une part, il a fait face à des défis exogènes, notamment la baisse des cours du café et du thé et le ralentissement de la croissance économique mondiale et surtout pour les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi. D'autre part, il a fait face à des défis endogènes, notamment l'augmentation de l'endettement public intérieur et la dépréciation de la monnaie nationale.

La croissance du crédit s'est opérée de façon modérée, la qualité du portefeuille crédit s'est fortement améliorée et le risque crédit est passé de modéré à faible.

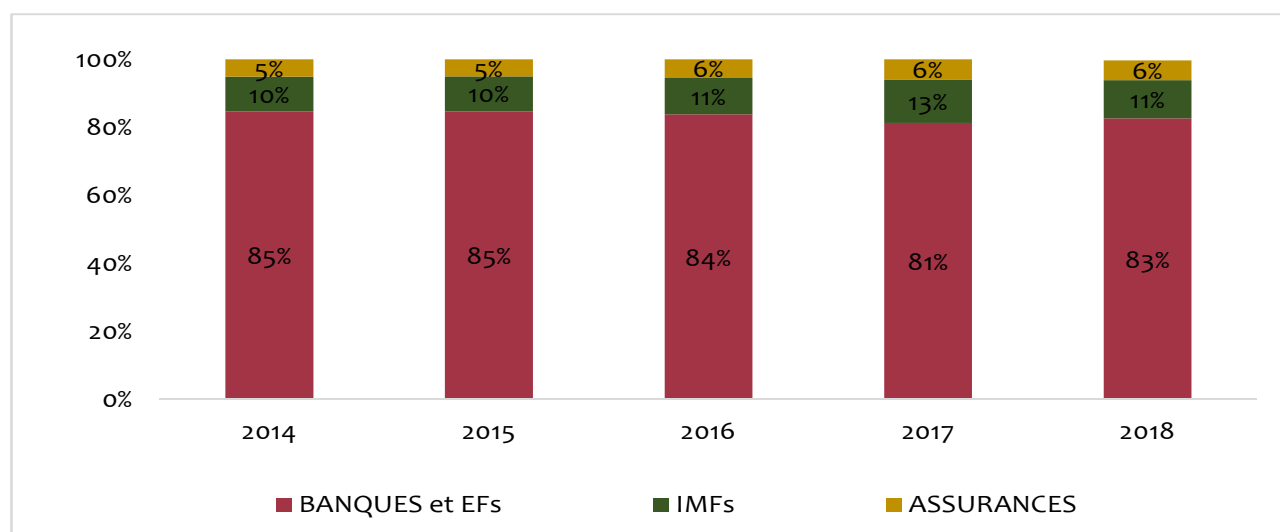
2.1. Structure du système financier

Le système financier du Burundi est composé de cinq types d'institutions financières à savoir les établissements de crédit (secteur bancaire), les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les établissements de paiement¹⁰ ainsi que les organismes de prévoyance sociale¹¹.

En effet, à fin 2018, le secteur financier comporte 12 établissements de crédit, 37 institutions de microfinance, 15 compagnies d'assurance, 3 institutions de prévoyance sociale et 3 établissements de paiement¹². Le secteur bancaire reste prédominant avec 82,5% du total actif alors que les institutions de microfinance et les compagnies d'assurance représentent respectivement 11,2% et 6,4%.

L'intermédiation financière continue d'augmenter, le total actif du secteur financier en pourcentage du PIB étant de 52,1% en 2018 contre 49,3% en 2017.

Graphique 6 : Evolution du secteur financier



Source : BRB

¹⁰ Les données bilancielle de ce type d'institutions ne sont pas encore à la disposition de la BRB.

¹¹ Les organismes de prévoyance sociale et la Régie Nationale des Postes ne sont pas pris en compte dans ce rapport

¹² Dont un avec accord de principe

2.2. Secteur bancaire

En 2018, le secteur bancaire est demeuré rentable, solide et résilient. En effet, le secteur bancaire affiche une rentabilité positive, une quasi-conformité aux normes réglementaires,

une amélioration de la qualité du portefeuille crédit et une résistance aux exercices de résistance réalisés par la Banque Centrale.

Tableau 12: Taux des prêts non performants de la CEA

Pays	2016	2017	2018
BURUNDI	12,9	14,5	9
KENYA	9,1	10,6	12
OUGANDA	10,5	5,6	3,4
RWANDA	7,6	7,6	5
TANZANIE	9,1	12,5	10,2
SOUDAN DU SUD	N/A	48	44,4

Source : Banques Centrales de la CEA

Les crédits à l'économie du secteur bancaire représentent 15,6% du PIB en 2018 contre 14,7% en 2017. Le crédit est concentré notamment dans les secteurs du commerce (26,4%) et de l'habitat (14,3%). Les crédits distribués par les banques sont généralement à court terme (48,0%) tandis que les crédits à moyen terme et long terme représentent respectivement 31,0% et 19,0% en 2018.

2.2.1. Situation du secteur bancaire

Le total actif du secteur bancaire a atteint 2 580,7 Mds de BIF en 2018 contre 2 164,7 Mds de BIF en 2017. La part des établissements de crédit privés domestiques dans le total actif est de 39,2% (soit 16,8% du PIB) contre 23,1% pour les établissements de crédit étrangers (soit 9,9% du PIB) et 37,7% (soit 16,2 % du PIB) pour les établissements de crédit mixtes.

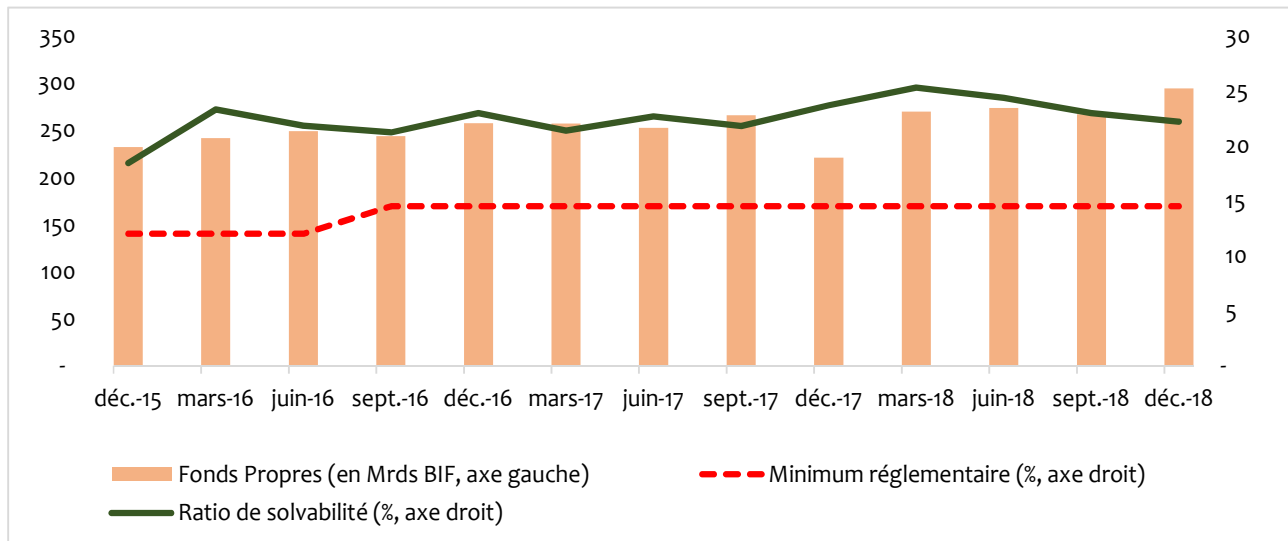
Le secteur bancaire est dominé par trois banques d'importance systémique qui se

partagent à elles seules 65,0% de l'actif, 57,2% du portefeuille crédit, 66,4% des dépôts du secteur et 71,3% des titres de l'Etat. Ces banques sont exposées au risque de défaillance des entreprises qui fournissent des biens et des services à l'Etat, au risque de défaillance des entreprises publiques endettées, ainsi qu'au risque de concentration sur les grands débiteurs. Toutefois, le test de résistance réalisé, dans le cadre d'un scénario sévère, a montré qu'une banque d'importance systémique resterait solide et résiliente aux chocs.

A. Emplois

L'encours crédit du secteur a atteint 939,2 Mds de BIF en 2018 contre 795,5 Mds de BIF en 2017. Cependant, la part des crédits dans le total actif a tendance à baisser en faveur des placements en titres du Trésor, s'établissant à 36,4% en 2018 contre 36,7% en 2017.

Graphique 7 : Structure des emplois du secteur bancaire (en Mds de BIF)



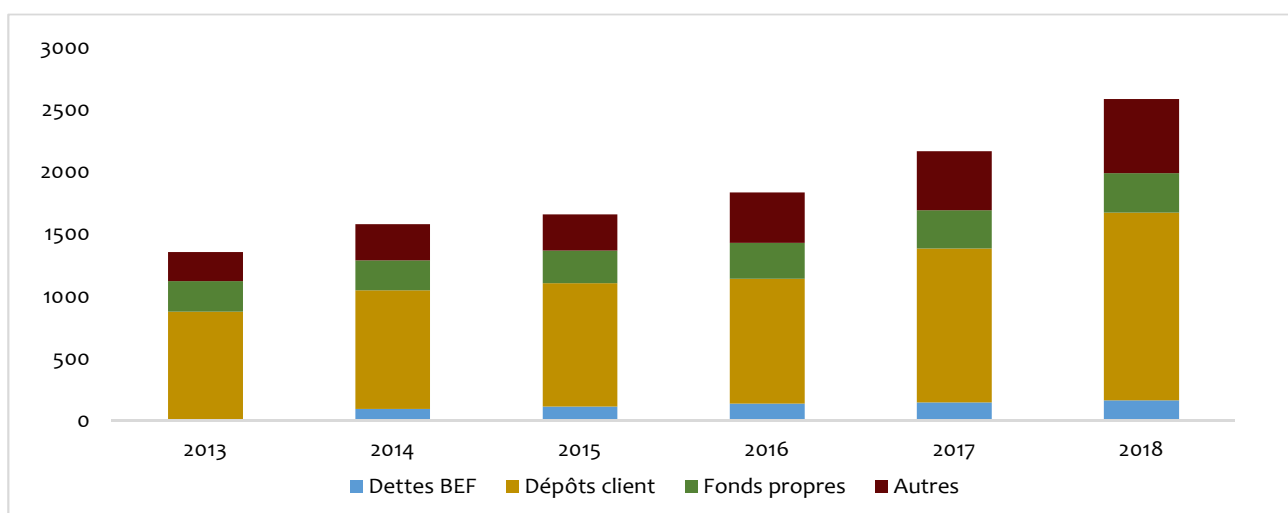
Source : BRB

B. Ressources

Les ressources du secteur bancaire sont principalement constituées des dépôts de la clientèle, des fonds propres et des dettes envers le secteur financier.

Les dépôts du secteur ont atteint 1 510,3 Mds de BIF en 2018 contre 1 234,1 Mds de BIF en 2017. Ils constituent toujours la principale composante des ressources avec une part de 58,5% en 2018 du total passif contre 57,0% en 2017.

Graphique 8: Structure des ressources (en Mds de BIF)



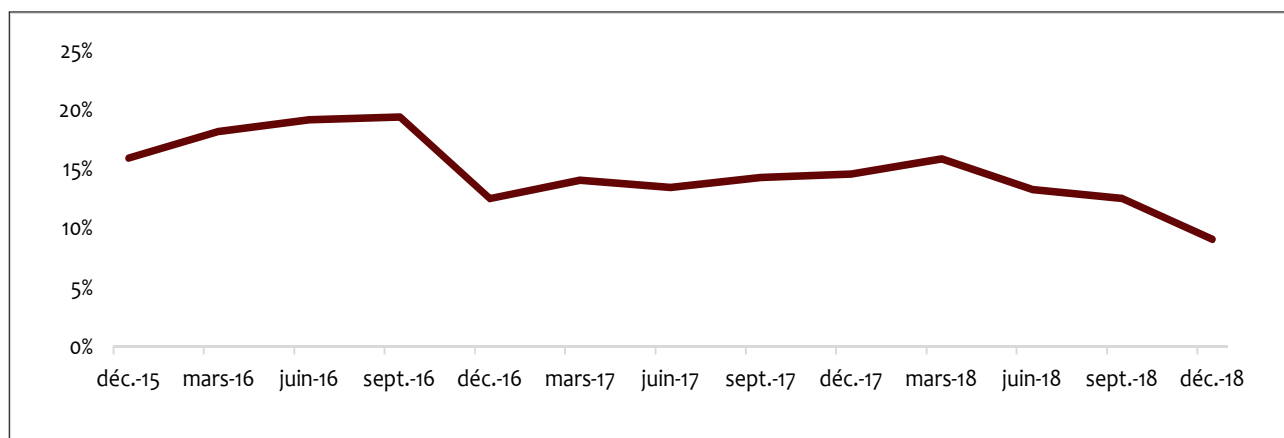
Source : BRB

2.2.2. Qualité du portefeuille crédit

La qualité du portefeuille crédit s'est améliorée en 2018, ce qui a contribué à la stabilité du système financier. D'une année à l'autre, le ratio des prêts non performants¹³ s'est établi à 9,0 contre 14,6% en 2017, soit une diminution de 5,6ppc. Cette dernière est le résultat notamment de la radiation des créances

compromises, vieilles de deux ans, dans les bilans des établissements de crédit. En volume, les prêts non performants s'élevaient à 85,0 contre 115,9 Mds de BIF en 2017. Le taux d'impayés a diminué, passant de 19,8 à 13,5% à fin 2018. Quant aux créances impayées, elles s'élevaient à 139,6 Mds de BIF en 2018 contre 157,0 Mds de BIF en 2017.

Graphique 9: Ratio des prêts non performants

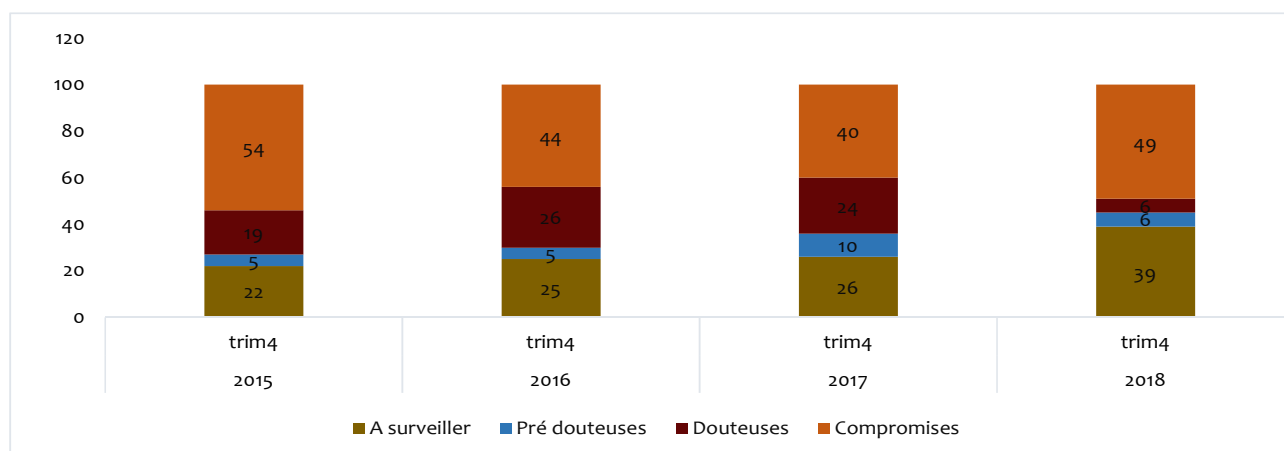


Source : BRB

Les secteurs d'activités affichant un taux de détérioration intra sectoriel¹⁴ élevé sont l'hôtellerie et le tourisme (41,6%), l'artisanat (28,2%), le petit équipement (15,0%) et les autres constructions (14,1%).

Les secteurs de commerce (33,8%), de l'hôtellerie et tourisme (19,0%) ainsi que de l'habitat (10,7%) ont, en général, un taux de détérioration élevé.

Graphique 10: Structure des créances impayées (en %)



Source : BRB

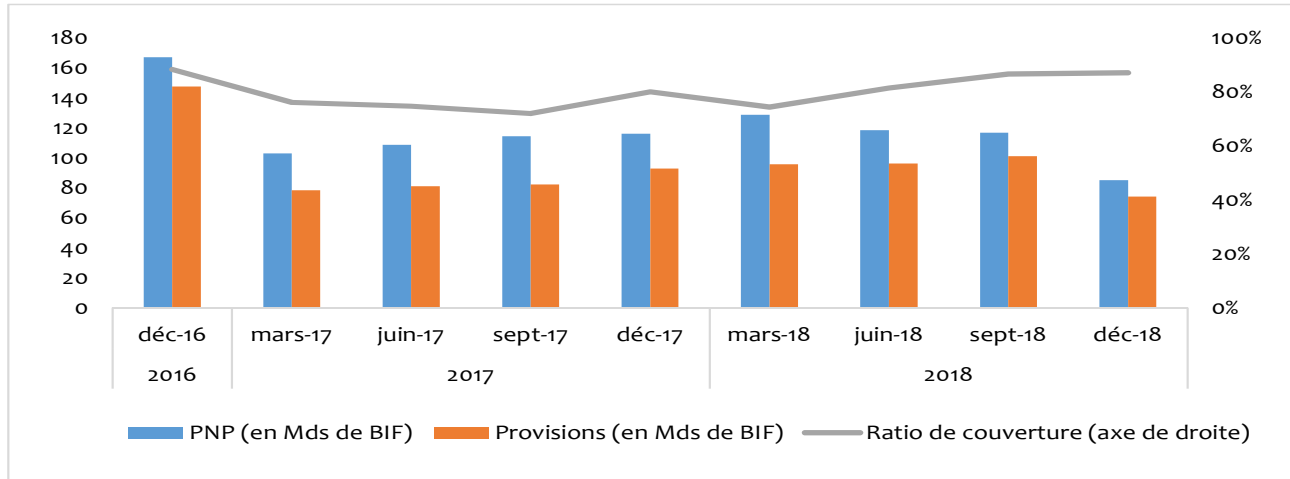
13 Prêts non performants: l'ensemble des créances pré-douteuses, douteuses et compromises

14 Taux de détérioration intra sectoriel: rapport entre les créances non performantes d'un secteur et le total des créances de ce secteur

Le niveau des créances à surveiller a augmenté, s'établissant à 54 517,3 en 2018 contre 41 649,6 MBIF en 2017. La migration des créances à

surveiller dans les classes supérieures présente un risque pour la stabilité du secteur bancaire.

Graphique 11: Taux de provisionnement des créances non performantes (en %)



Source : BRB

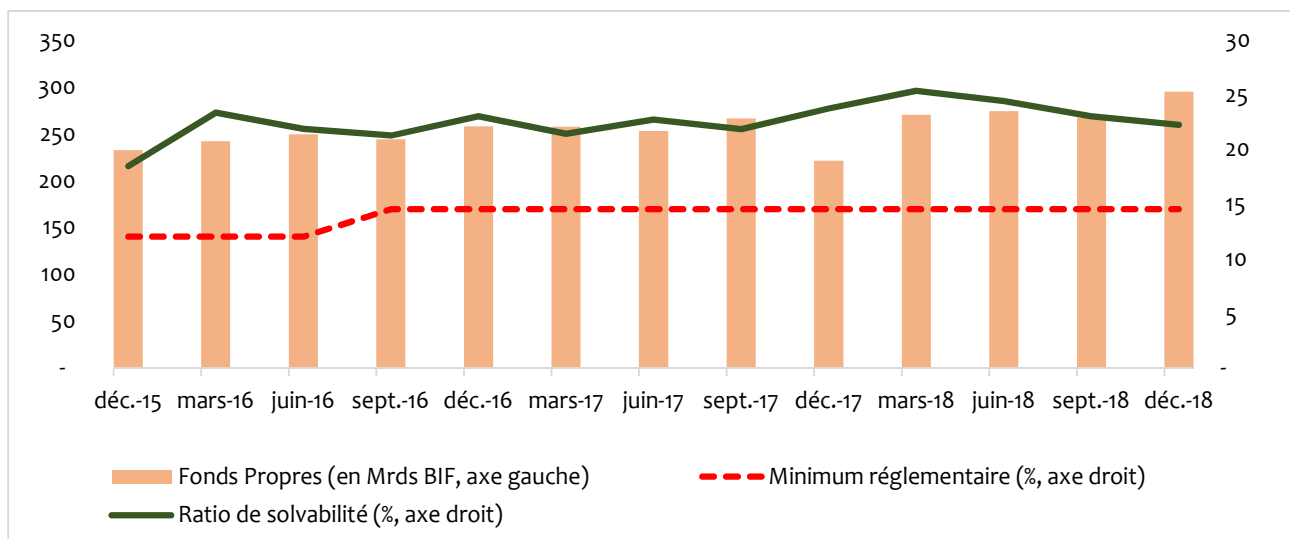
D'une année à l'autre, le ratio de couverture des créances non performantes s'est amélioré, passant de 80,0 à 87,0%.

2.2.3. Adéquation des Fonds propres

En 2018, le secteur bancaire disposait de Fonds propres suffisants par rapport à la norme réglementaire. Le ratio de solvabilité globale s'est établi à 22,2%, largement au-dessus du minimum réglementaire de 14,5%. D'une année

à l'autre, les Fonds propres sont passés de 267 074 à 298 561 MBIF, soit une augmentation de 11,8% suite à l'instruction de la Banque Centrale de retenir 35% du résultat net en renforcement des Fonds propres.

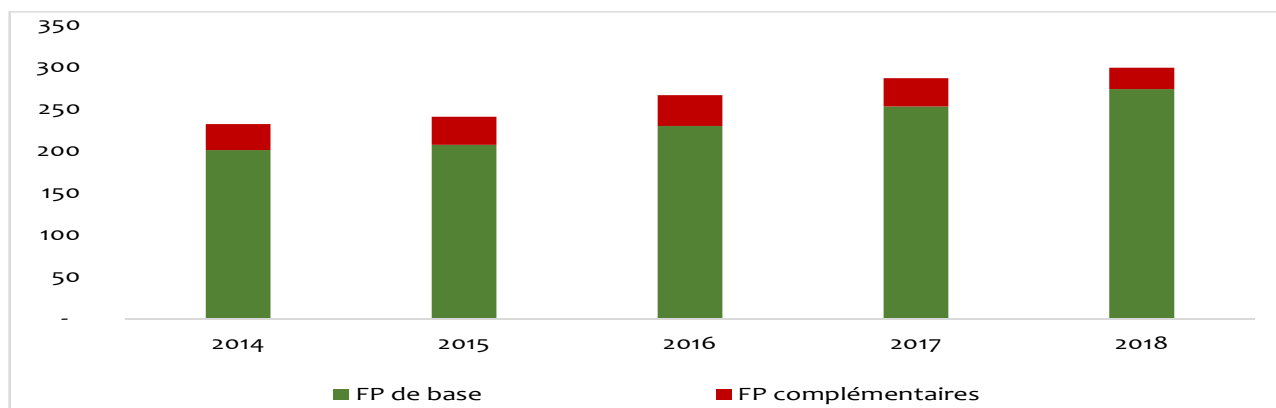
Graphique 12: Fonds propres



Source : BRB

Le ratio de levier s'est maintenu à un niveau satisfaisant, passant de 12,7 à 11,1% en 2018, soit 6,1ppc au-delà du minimum réglementaire de 5,0%.

Graphique 13: Composition des fonds propres (Mds de BIF)



Source : BRB

Les Fonds propres du secteur bancaire ont évolué d'une année à l'autre, passant de 286,2 à 298,6 Mds BIF. La hausse du niveau global des fonds propres, et surtout le renforcement du noyau dur, permet aux établissements de crédit de résister à une dégradation éventuelle de la qualité de leurs actifs.

2.2.4. Liquidité¹⁵

En 2018, la BRB a modifié la réglementation en rapport avec la liquidité en introduisant un ratio de liquidité à court terme (« Liquidity Coverage Ratio-LCR »). Cette réglementation fixe ce ratio à une limite minimale de 100 % entre les actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes prévisionnelles de trésorerie sur 30 jours. A fin 2018, le secteur bancaire était largement liquide à hauteur de 218%.

Tableau 13: Evolution du ratio de liquidité

	T4 2014	T4 2015	T4 2016	T4 2017	T4 2018
Ratio de liquidité BIF (en %)	35,4	38	55	58,3	225,5
Ratio de liquidité Devises (en %)	84,9	122	128	113,5	138,9
Ratio de liquidité global (en %)	52	53	64	64,2	218,5
Norme (en %)	≥20	≥20	≥20	≥20	≥100

Source : BRB

Malgré que ce ratio de liquidité soit globalement élevé et conforme à la norme réglementaire, il renferme des cas d'illiquidité individuels manifeste au niveau des devises étrangères.

Pour l'activité d'octroi de crédits, les banques gardent toujours une marge confortable par rapport aux dépôts, avec un ratio des crédits sur les dépôts qui s'est établi à 63 % à fin 2018.

¹⁵ Du point de vu prudentiel, la liquidité est mesurée par le ratio minimum de 100 % entre les actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes prévisionnelles de trésorerie sur 30 jours.

2.2.5. Risque de marché

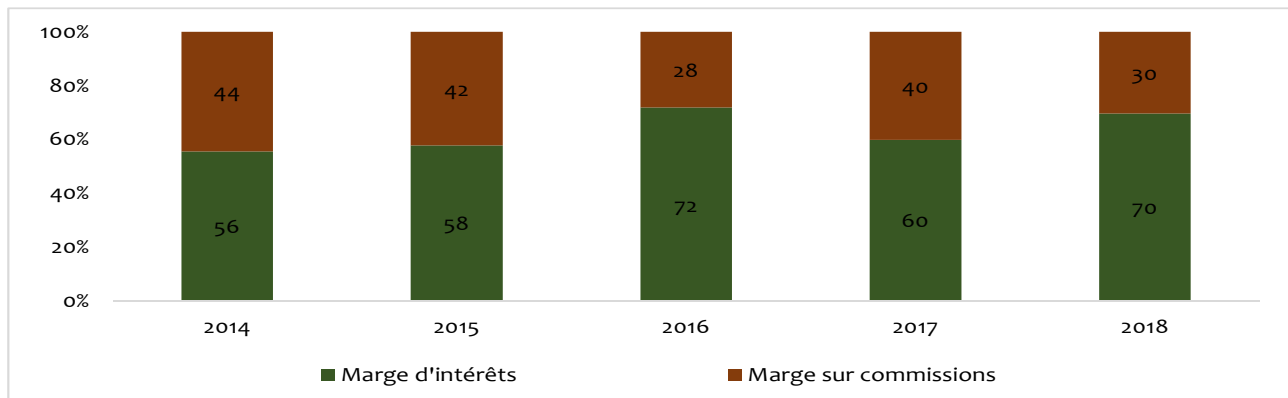
Le secteur financier est faiblement exposé au risque de marché suite au stade embryonnaire du marché financier burundais. Les titres du Trésor qui sont dans le portefeuille des banques sont détenus jusqu'à l'échéance,

et par conséquent ils ne sont pas soumis à d'éventuelles variations des prix.

2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire

En 2018, le secteur bancaire est demeuré rentable. Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 17,5%, passant de 180 111,1 à 211 472,0 MBIF.

Graphique 14: Répartition du Produit Net Bancaire (en %)

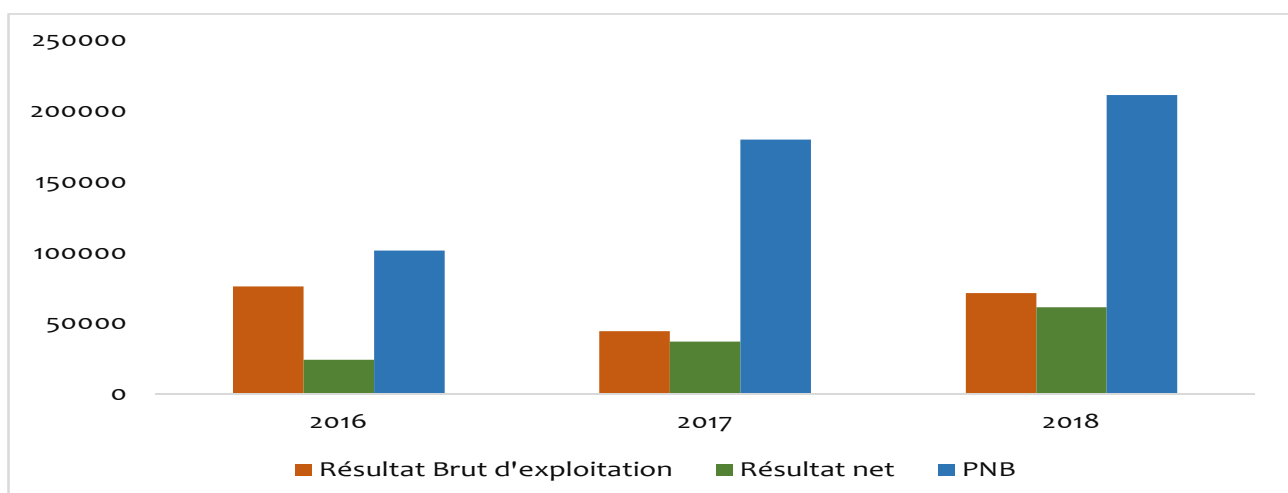


Source : BRB

Comparé à l'année précédente, le résultat net des établissements de crédit a augmenté de 65,5%, passant de 37 018,3 à 61 247,5 MBIF à fin

décembre 2018. La rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 2,4% et celle des fonds propres (ROE) à 20,5%.

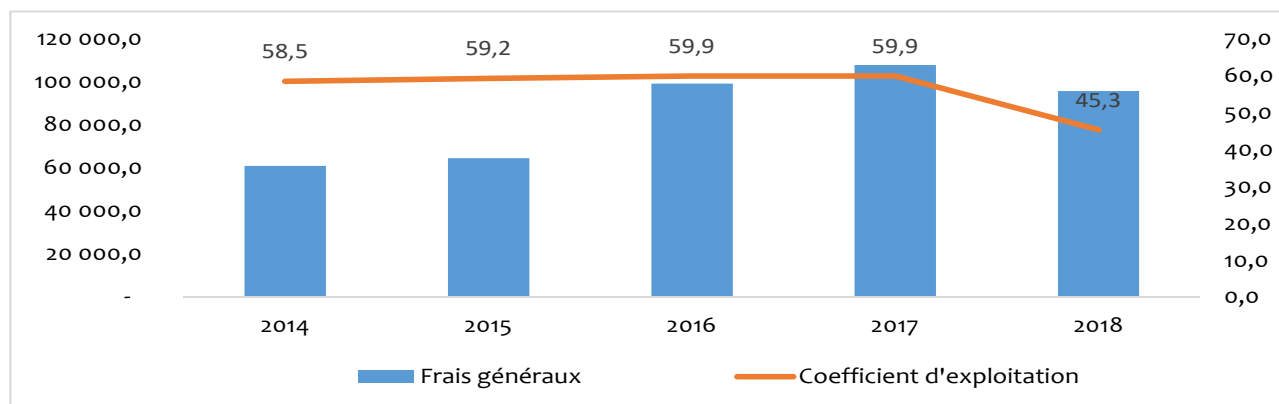
Graphique 15: Soldes intermédiaires de gestion des établissements de crédit (en Mds de BIF)



Source : BRB

Au niveau des frais généraux¹⁵, ils ont diminué de 11,3% en 2018, entraînant une baisse du coefficient d'exploitation qui est passé de 59,9 à 45,3% et par conséquent l'augmentation du résultat net.

Graphique 16: Frais généraux (MBIF) et coefficient d'exploitation (en %)



Source : BRB

2.2.7. Tests de résistance

Des tests de résistance ont été effectués pour évaluer la résilience du secteur bancaire face aux risques systémiques identifiés. Des scénarii de chocs sévères mais plausibles ont été appliqués aux indicateurs sélectionnés à fin 2018, pour tester la capacité des établissements de crédit à résister à ces chocs.

Plusieurs hypothèses ont été retenues sur base de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier actuel et des perspectives de croissance. En considérant les risques systémiques liés à la dégradation des indicateurs macroéconomiques (augmentation de l'endettement public intérieur, dépréciation de la monnaie nationale, baisse du cours du café et du thé), l'exercice a évalué l'effet des nouvelles détériorations sur les Fonds propres des établissements de crédit.

Le ratio de solvabilité globale après le choc est considéré comme la principale mesure de résilience des établissements de crédit tandis

que la variation des prêts non performants constitue la principale mesure du risque de crédit. Le test de résistance réalisé à fin 2018, a porté sur deux principales sources potentielles de vulnérabilité pour le secteur bancaire, à savoir le risque de crédit et celui de liquidité.

A. Risque de crédit

Pour tester la résistance au risque de crédit, trois scénarii ont été retenus et chaque scénario est indépendant :

- dans le premier scénario dit de référence, il a été simulé une dégradation additionnelle du portefeuille crédit de 2018, dans les proportions identiques à celles de 2017 sur les prêts non performants.

Les résultats ont montré que tous les établissements de crédit sont résilients à ce choc étant donné que la qualité de leur portefeuille crédit s'est améliorée par rapport à l'année précédente ;

- dans le deuxième scénario dit sévère, il a été simulé une dégradation additionnelle

16 Dans le présent rapport, on entend par frais généraux les charges générales d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans le compte d'exploitation des établissements de crédit au compte 66.

du portefeuille crédit dans huit secteurs d'activité exposés aux trois risques préalablement identifiés (augmentation de l'endettement public intérieur, dépréciation de la monnaie nationale, baisse du cours du café et du thé). Il s'agit du secteur de l'habitat, du commerce, du petit équipement, de l'agriculture, du café, de l'industrie, des autres constructions et des divers.

Les résultats ont montré que huit établissements de crédit sur douze restent résilients aux chocs sévères et quatre se retrouveraient sous capitalisés ;

- dans le troisième scénario, porté sur le risque de concentration, il a été simulé une dégradation de 50% de l'encours crédit des cinq grands débiteurs de chaque établissement de crédit de façon que ces débiteurs soient reclassés en créances compromises.

Les résultats ont montré que huit établissements de crédit restent résilients à ce choc et quatre autres se retrouveraient sous capitalisés.

B. Risque de liquidité

Le test de résistance sur la liquidité a consisté à déterminer l'impact d'un retrait soutenu sur cinq jours consécutifs. La résilience des banques au risque de liquidité est jugée

par leur capacité à résister à ce choc sans nécessité de recourir à une liquidité externe en l'occurrence le refinancement de la Banque Centrale durant cette période.

Par rapport à fin 2017, les résultats ont montré qu'à fin 2018, les banques étaient moins sensibles au risque de liquidité puisqu'une seule banque serait illiquide pendant cette période de stress.

2.3. Secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance présente un impact positif du point de vue de l'inclusion financière et de l'amélioration du bien-être de la population. Il apporte une contribution au processus de développement du pays en offrant des services financiers de proximité à ses clients.

2.3.1. Structure du secteur

A fin décembre 2018, le secteur de la microfinance comptait 37 IMFs dont 17 coopératives et 20 entreprises de microfinance. Quatre coopératives dominent le marché du secteur et regroupent à elles seules 82% des crédits, 77% des dépôts et 84% des fonds propres du secteur pour l'année 2018.

En 2018, l'actif des IMFs était de 349 518,5 MBIF contre 288 219,7 MBIF en 2017, soit une augmentation de 21,3%.

Tableau 14 : Concentration des Actifs des IMFs (en MBIF)

	2016	2017	2018
Coopératives	197 062,1	247 595,3	299 206,8
Entreprises de microfinance	34 354,9	40 624,5	50 311,7
Total Actif	231 416,9	288 219,7	349 518,5
Part des Coopératives	85,2	85,9	85,6
Part des entreprises de microfinance	14,8	14,1	14,4

Source : BRB

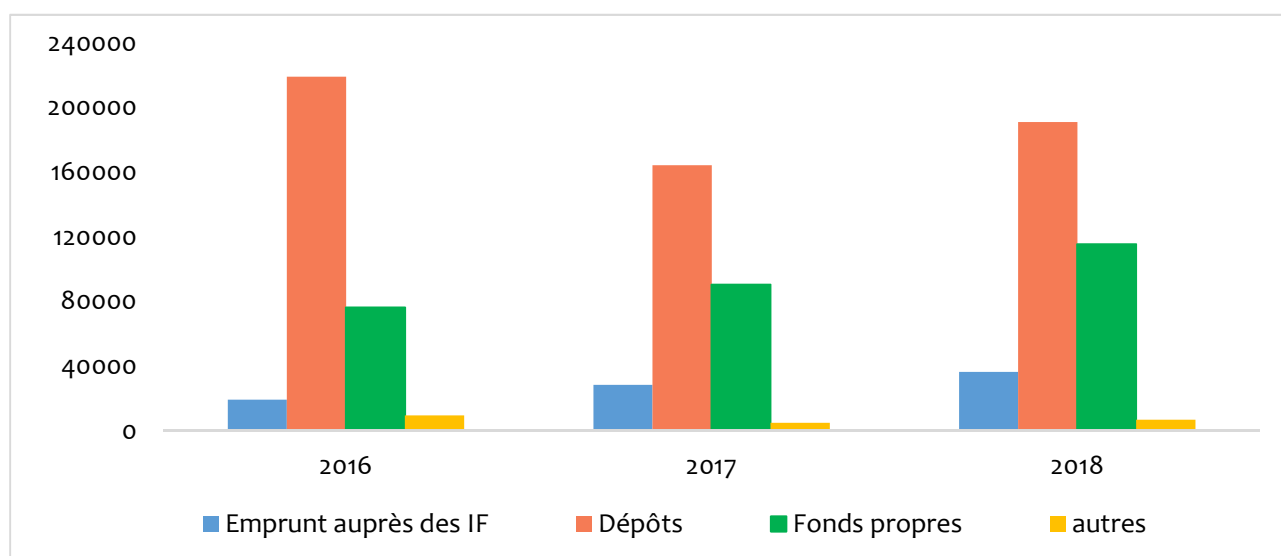
Même si le nombre d'entreprises de microfinance est plus important (20/37) que celui des Coopératives (17/37), ces dernières ont une forte concentration (85,6%) dans le total actif de ce secteur.

2.3.2. Ressources

Les ressources des IMFs sont composées par les dépôts des membres, les emprunts et les Fonds propres et assimilés. Selon la réglementation¹⁷ des activités de microfinance au Burundi, les IMFs sont obligées de constituer des réserves représentant 20% des excédents nets en fin d'exercice.

Les ressources des IMFs se sont établies à 349 518,5 MBIF en 2018 contre 288 219,7 MBIF en 2017, soit une augmentation de 21,3%. En effet, les dépôts constituent la principale ressource des IMFs et ont augmenté de 16,1%, se fixant à 190 907,5 contre 164 387,7 MBIF en 2017. Cette évolution est également liée à l'augmentation des emprunts auprès du secteur bancaire, s'établissant à 33 266,6 contre 26 144,6 MBIF en 2017. Les Fonds propres ont augmenté de 27,6% en 2018, s'établissant ainsi à 115 437,9 contre 90 476,8 MBIF en 2017.

Graphique 17: Répartition des ressources des IMFs (en MBIF)



Source : BRB

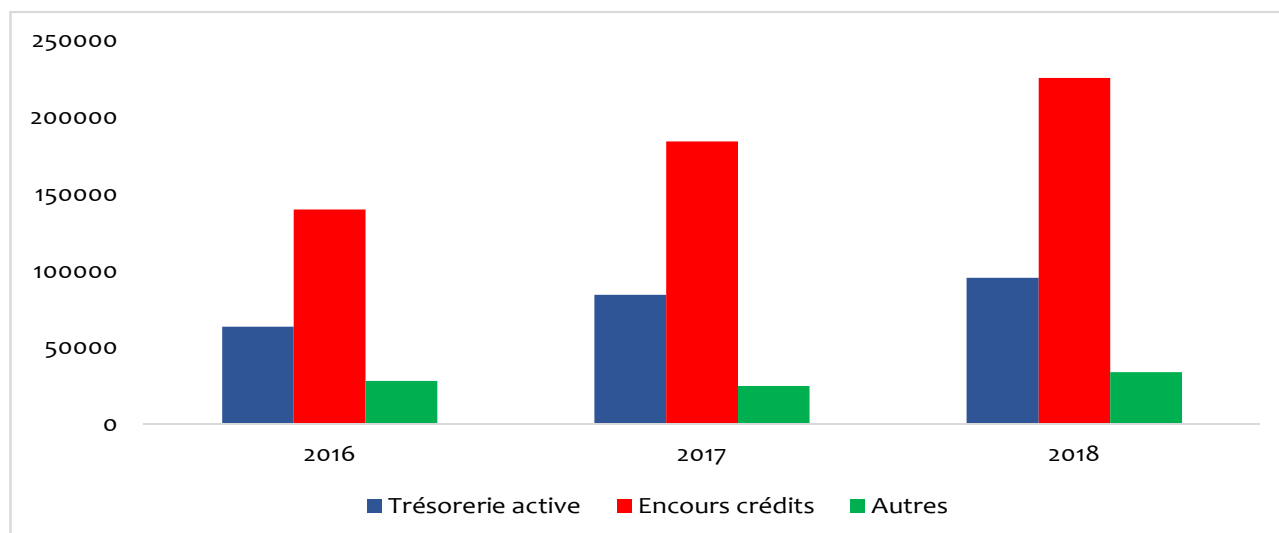
2.3.3. Emplois

Les emplois des IMFs sont regroupés en trois rubriques à savoir la trésorerie, les crédits et les autres emplois. Ils sont principalement constitués des crédits. Ces derniers ont

augmenté de 23,0% passant de 179 223,3 en 2017 à 220 451,4 MBIF en 2018. La part des crédits dans le total des emplois des IMFs a légèrement augmenté, passant de 62,2% en 2017 à 63,1% en 2018.

¹⁷ Circulaire n°07/M/18 relative aux règles prudentielles applicables aux institutions de microfinance édictée en vertu du règlement n°001/2018 relatif aux activités de microfinance.

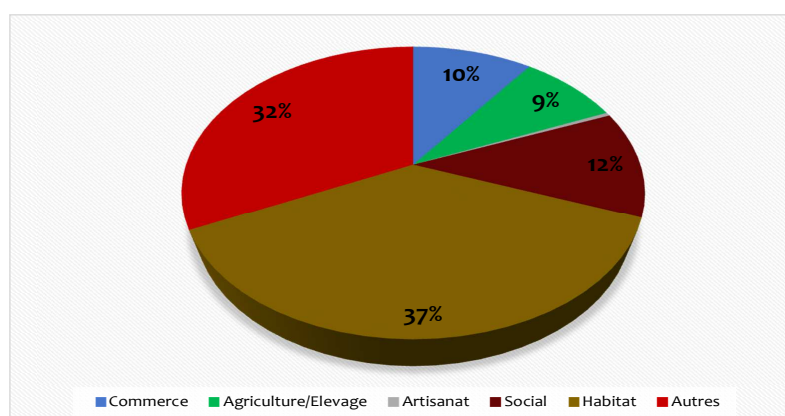
Graphique 18: Evolution des emplois des IMFs (en MBIF)



Source : BRB

La répartition du crédit par secteur d'activité montre que le secteur de l'habitat est le plus financé par les IMFs (37,2%).

Graphique 19: Répartition du crédit par secteur d'activité



Source : BRB

2.3.4. Qualité du portefeuille crédit

L'activité principale des IMFs réside dans le crédit. En 2018, les IMFs ont accordé des crédits d'un montant de 220 451,4 MBF contre 179 238,7 MBIF en 2017, soit une augmentation

de 23%. Le taux de détérioration du portefeuille crédit est passé de 5,8% à 6,2% d'une année à l'autre, restant toujours supérieur à la limite maximale acceptable de 5%.

Tableau 15 : Qualité du portefeuille crédit

	2 016	2 017	2 018	variation en %
Encours crédit (en MBIF)	139 881,0	179 239,0	220 451,0	23,0
Créances en souffrance(en MBIF)	9 458,0	10 432,0	13 681,0	31,1
Provisions (en MBIF)	4 526,0	4 931,0	5 043,0	2,3
Taux de provisionnement (%)	47,9	47,3	36,9	
Taux de détérioration (%)	6,8	5,8	6,2	

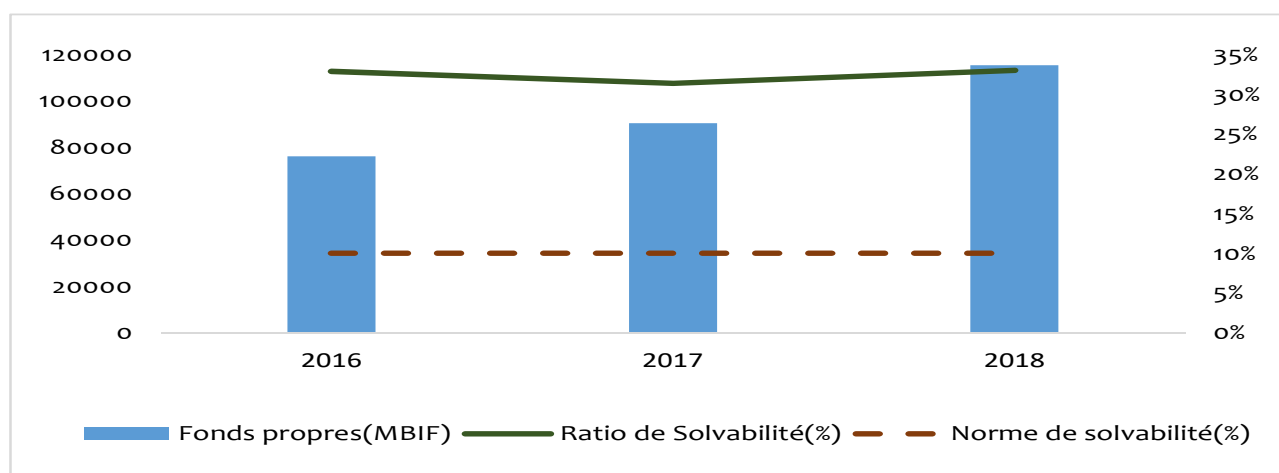
Source : BRB

2.3.5. Adéquation des Fonds propres

Les Fonds propres étaient de 115 437,9 en 2018 contre 90 476,8 MBIF en 2017, soit une augmentation de 27,6%. Pour une norme réglementaire de 10%, le ratio de solvabilité

du secteur s'est établi à 33% en 2018 contre 31,4% l'année précédente. Toutefois, ce ratio renferme des disparités car certaines IMFs doivent renforcer leurs fonds propres.

Graphique 20: Evolution des fonds propres



Source : BRB

2.3.6. Liquidité du secteur

Le secteur de la microfinance affiche un ratio de liquidité de 43,5%, supérieur à la norme réglementaire minimale de 20%. Toutefois, trois IMFs demeurent en dessous de cette norme. Le ratio crédit sur dépôts est de 115,5%, au-delà de la norme maximale acceptable de 100%, en rapport avec les emprunts contractés auprès du secteur bancaire.

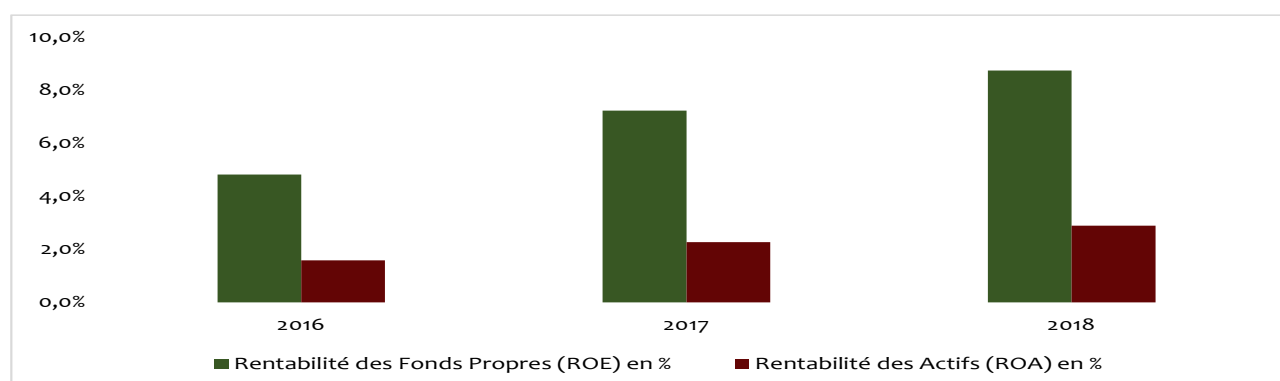
2.3.7. Rentabilité du secteur

En 2018, le Produit Net Bancaire a été de 33 574,2 MBIF contre 28 155,60 MBIF en 2017, soit une augmentation de 19,3%. Le résultat net consolidé du secteur a varié de 54,3%, passant de 6 521,5 à 10 063,4 MBIF d'une année à l'autre. Ce résultat est concentré dans 3 IMFs qui détiennent 93,2% du résultat net.

La rentabilité des fonds propres (ROE) a augmenté de 1,5ppc, s'établissant à 8,7 contre

7,2% en 2017. De même, la rentabilité des actifs (ROA) est passée de 2,3% en 2017 à 2,9% en 2018.

Graphique 21: Indicateurs de rentabilité des IMFs (en %)



Source : BRB

2.3.8. Risque opérationnel

Le risque opérationnel auquel les IMFs sont exposées résulte de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes et des insuffisances des Systèmes d'Information et de Gestion.

2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire

Les relations entre les IMFs et le secteur bancaire sont remarquables. En effet, les opérations des IMFs avec le secteur bancaire sont principalement centrées sur les placements des excédents de trésorerie ainsi que sur les emprunts. Les placements effectués sont significatifs avec 84 892 MBIF en 2018, soit 24,3% du total actif tandis que les emprunts sont de 36 342,5 MBIF en 2018, soit 10,4% du total passif.

Tableau 16: Taux de pénétration

	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
PIB (en Mds BIF)	4 185,0	4 423,0	4 759,0	5 397,2	6 010,3
Chiffre d'affaires (Mds BIF)	36,0	37,0	37,0	40,2	46,4
Taux de pénétration (%)	0,9	0,8	0,8	0,75	0,8

Source : ARCA

18 Loi n° 1/02 du 07 Janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi.

2.4. Secteur des assurances

Le secteur des assurances est l'une des composantes du système financier burundais, avec une part de 6,2% du total actif. C'est un secteur important qui interagit avec tous les secteurs de l'économie nationale notamment le secteur bancaire via les dépôts, les placements, les créances, l'actionnariat et la souscription à l'assurance des crédits.

2.4.1. Structure du secteur

Le secteur de l'assurance burundais est composé de treize (13) compagnies, dont huit (8) compagnies d'assurance non vie et cinq (5) compagnies d'assurance vie. Conformément à la loi régissant les activités des assurances¹⁸, presque toutes les compagnies, excepté une seule, ont déjà adopté la séparation des branches d'assurance vie et non vie.

Comparé à 2017, le taux de pénétration, défini comme étant le rapport entre le chiffre d'affaires et le PIB, est passé de 0,75 à 0,77 % en 2018 et reste faible comparé à la moyenne africaine (3,0%)¹⁹. Ce taux est principalement tiré par les produits d'assurance non vie qui représente 63% du chiffre d'affaires global du secteur en 2018 contre 64% l'année précédente.

2.4.2. Performances du secteur

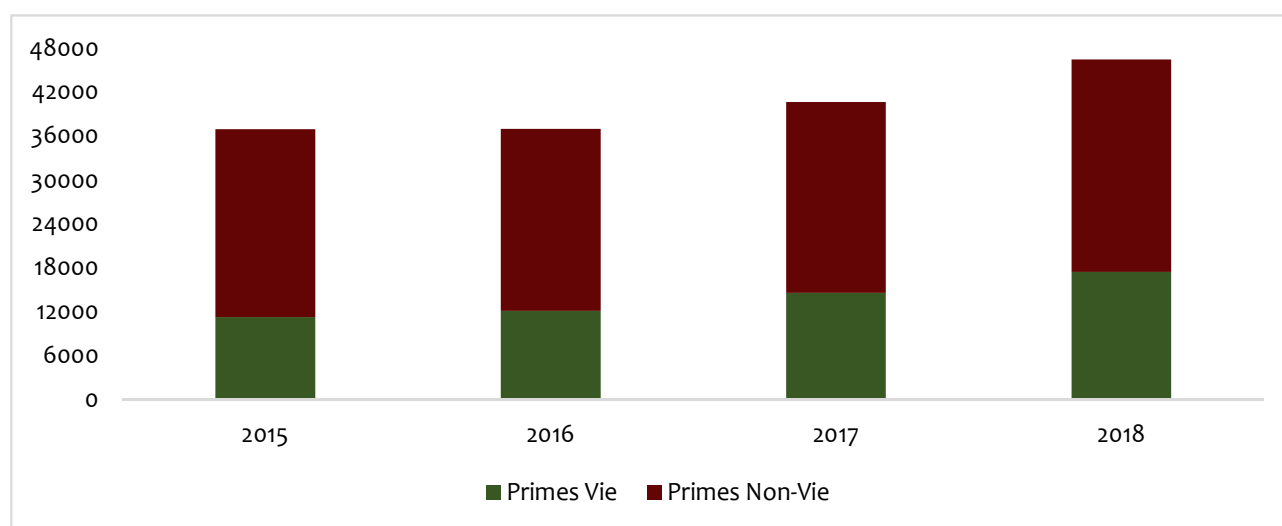
L'actif du secteur des assurances a augmenté de 20,6% en 2018, passant de 165 060,9 à

199 026,2 MBIF d'une année à l'autre suite à l'agrément définitif de nouvelles compagnies d'assurance.

A. Evolution des primes

D'une année à l'autre, les primes perçues par les assurances se sont établies à 46 410,3 MBIF contre 40 610 MBIF en 2017, soit un accroissement de 14,3%. Elles sont réparties entre l'assurance vie (37,4%) et non vie (62,6%).

Graphique 22: Primes par type d'assurance (en MBIF)



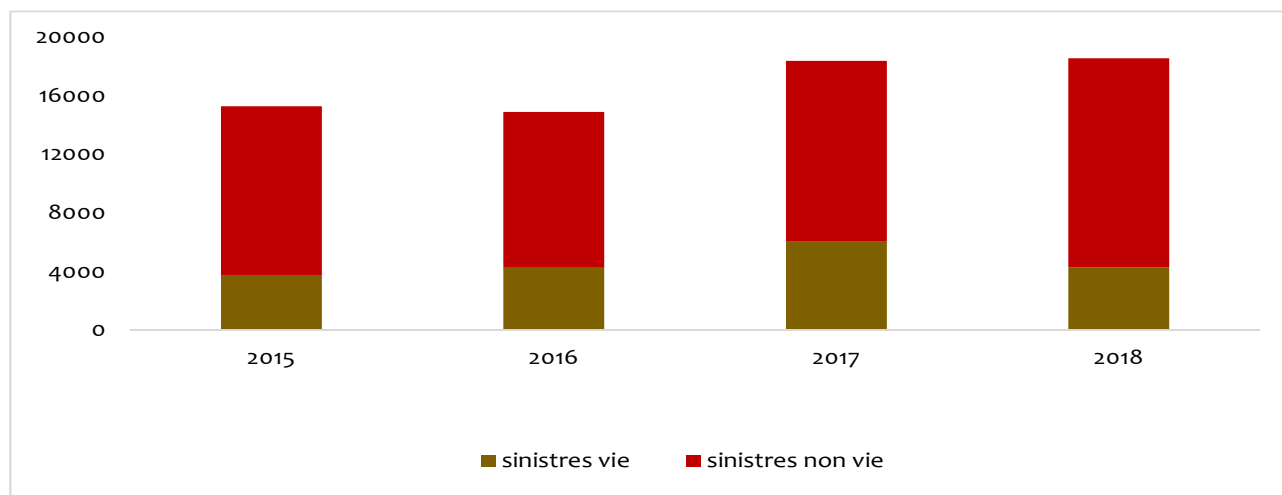
Source : ARCA

B. Sinistres

Les sinistres en assurance vie se sont établis à 4 261,4 MBIF contre 6 003,9 MBIF en 2017, soit une baisse de 29%, alors que les sinistres non vie s'élevaient à 14 257 MBIF contre 12 362,4 MBIF en 2017, soit un accroissement de 15,3%. La part de l'assurance non vie est en progression, elle est passée de 67 à 77% d'une année à l'autre, tandis que celle de l'assurance vie est en déclin, passant de 33 à 23% sur la même période.

Le taux de sinistralité qui indique le rapport entre les sinistres et les primes collectées s'est établi à 24,5% en 2018 pour la branche vie contre 41,3% en 2017, tandis que celui de l'assurance non vie s'est établi à 49,1% en 2018 contre 47,4% l'année précédente.

¹⁹ Fédération Tunisienne des Assurances, Rapport 2018

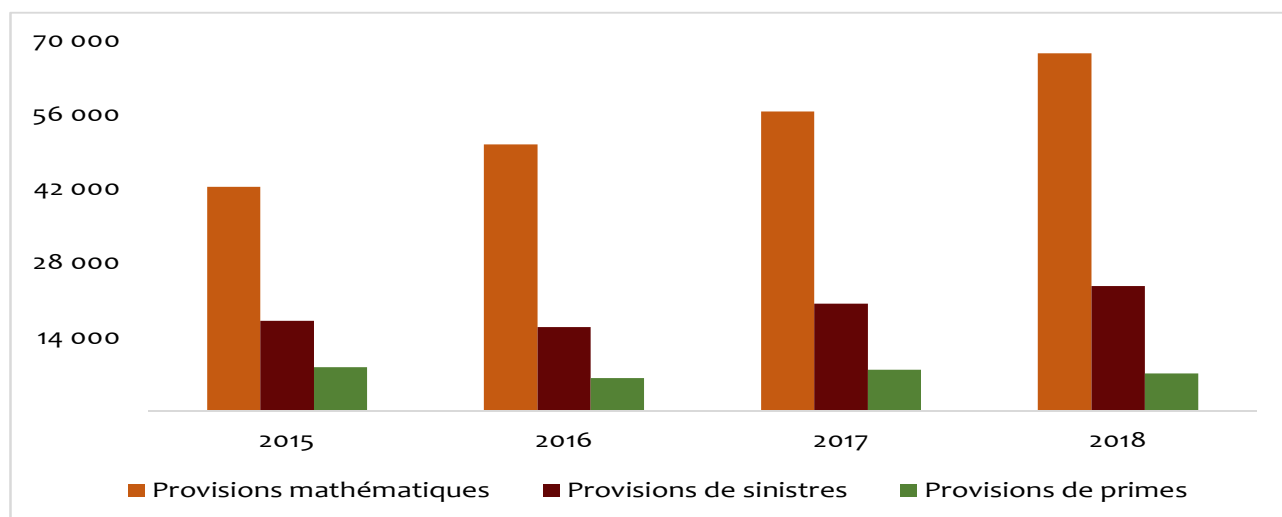
Graphique 23: Sinistres du secteur (en MBIF)

Source : BRB

C. Provisions techniques du secteur

Les provisions techniques sont composées de provisions mathématiques, provisions de sinistres et de primes.

Elles ont augmenté de 16,0% en 2018 suite à l'accroissement de 19,3% des provisions mathématiques.

Graphique 24: Provisions techniques des assurances (en MBIF)

Source : ARCA

D. Rentabilité du secteur

Le rendement des actifs (ROA) et celui des fonds propres (ROE) se sont accrus, passant respectivement de 1,9 à 2,2% et de

5,7 à 6,1% d'une année à l'autre en raison de l'augmentation du résultat de ce secteur.

2.5. Services Financiers Numériques

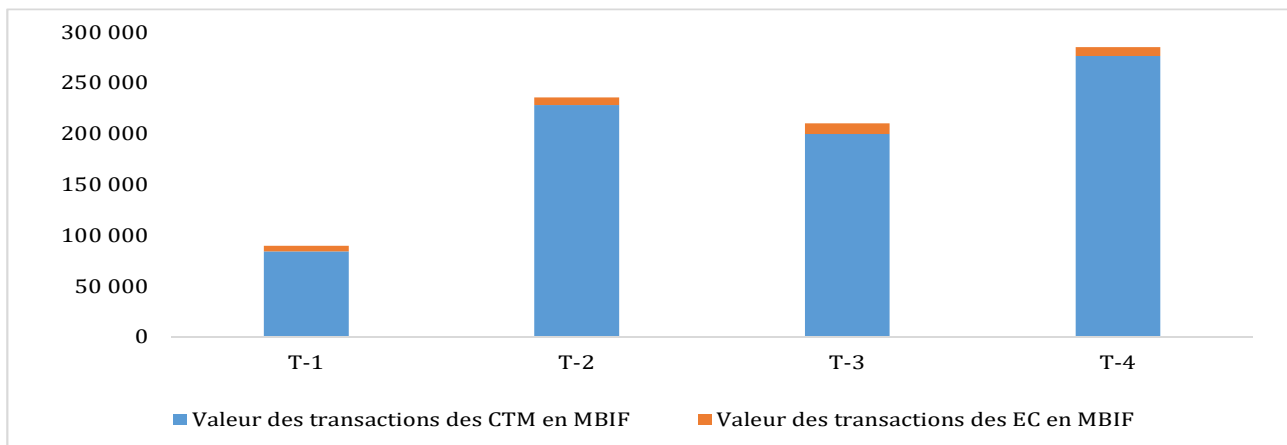
Les services de paiement sont offerts notamment par les compagnies de téléphonie mobile ou les établissements de crédit permettant d'effectuer des transactions via le téléphone mobile, avec ou sans détention d'un compte bancaire. Ces Services Financiers Numériques (SFN) se sont développés très

rapidement, avec comme conséquence une forte évolution de la monnaie électronique.

2.5.1. Transactions électroniques

Le marché burundais de la monnaie électronique est partagé par deux types d'institutions, à savoir, les compagnies de téléphonie mobile et les Etablissements de crédit.

Graphique 25: Valeur des transactions électroniques

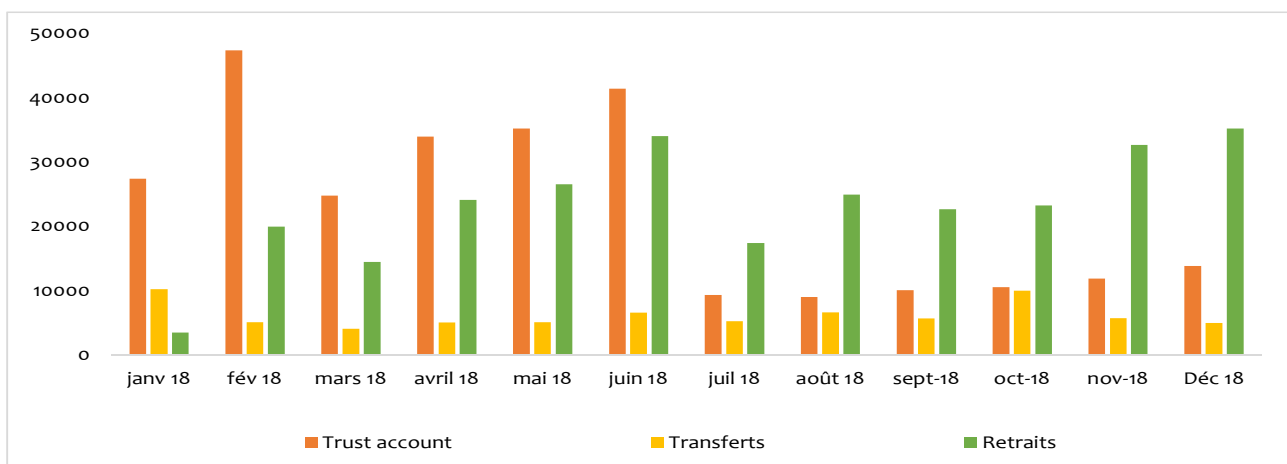


Source : BRB

Le nombre de transactions en monnaie électronique effectuées par les Etablissements de crédit (EC) en 2018 est faible par rapport à celui réalisé par les compagnies de téléphonie mobile (CTM).

Les transactions cumulées que les compagnies de téléphonie mobile ont effectuées s'élevaient à 787 897 MBIF, tandis que celles des Etablissements de crédit se fixaient à 32 121 MBIF, représentant respectivement 96,1 % et 3,9 % de la valeur totale.

Graphique 26: Transactions locales des compagnies de téléphonie mobile (en millions)

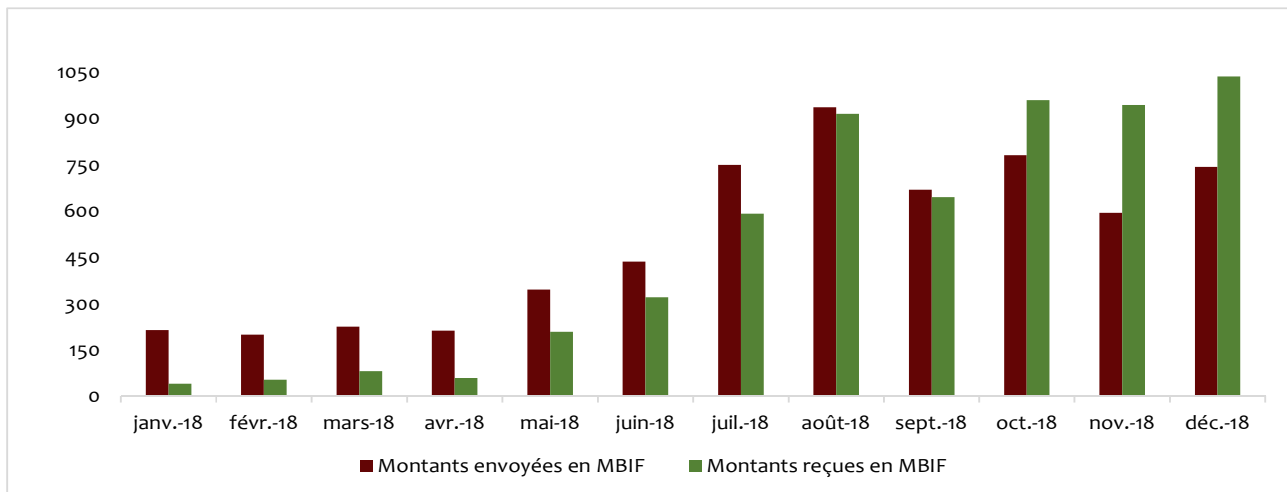


Source : BRB

Les principales transactions électroniques effectuées par les compagnies de téléphonie mobile sont plus des retraits que des transferts. Toutefois, une nette diminution du solde de comptes de couverture (« trust account »)

s'est observée à partir du mois de juillet 2018, en raison du nombre élevé de comptes inactifs²⁰ s'élevant à 71,1% sur un ensemble de 4 248 361 comptes.

Graphique 27: Evolution des transferts des ETIA (en MBIF)



Source : BRB

Les transactions des établissements de transfert instantané d'argent ont significativement augmenté à partir du mois de juillet 2018, en raison de l'entrée sur le marché de deux autres institutions agréées par la Banque Centrale, en plus des Services tels que « Western Union » et « Money Gram » qui existaient déjà sur le marché.

2.5.2. Défis de la monnaie électronique

La monnaie électronique est plutôt récente au Burundi et les textes régissant les activités en la matière datent de 2017. Le nombre et le volume des transactions ne cessent de croître et des défis se posent, entre autres :

- les promoteurs des institutions du système de paiement n'ont pas encore compris la nécessité d'être assujettis au contrôle de leurs activités;

- l'absence du référentiel comptable pour ces institutions ne permet pas la production des états financiers ;
- le cadre réglementaire reste à renforcer, surtout la matrice des sanctions et le cadre régissant les crédits digitaux ;
- la sensibilisation des promoteurs de ces institutions à bénéficier des formations sur les risques auxquels le secteur fait face.

²⁰ Compte inactif est un compte ouvert mais qui n'enregistre pas de mouvements



3

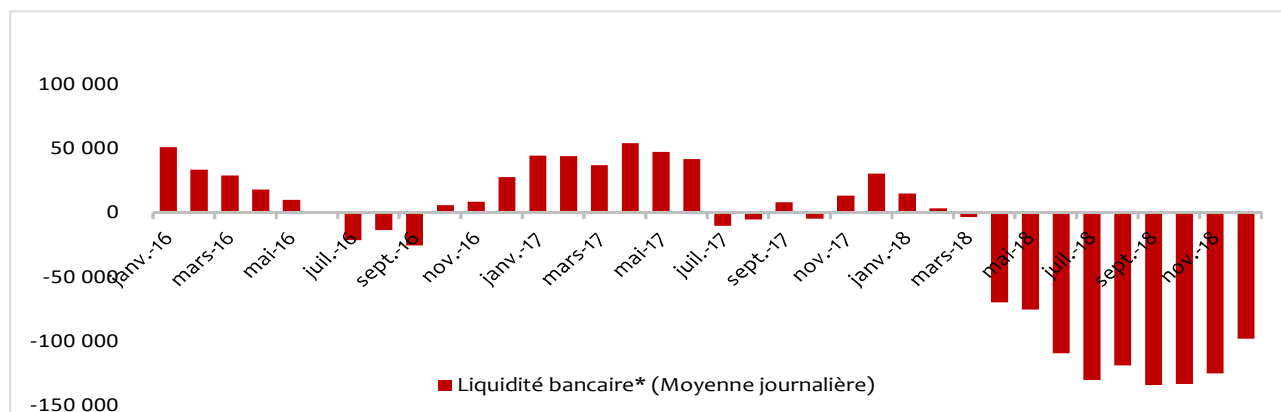
CHAPITRE 3: MARCHE MONETAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHE



L'année 2018 s'est caractérisée par une dégradation de la liquidité bancaire²¹. En effet, le montant de la liquidité bancaire

(sans intervention de la Banque Centrale) s'est établie à -98 028 MBIF à fin 2018 alors qu'il était de 30 147 MBIF à fin 2017.

Graphique 28: Liquidité bancaire (Moyenne journalière en MBIF)



Source : BRB

Concernant les infrastructures de marché, leur fonctionnement au cours de l'année 2018 n'a engendré aucune perturbation pour la stabilité financière.

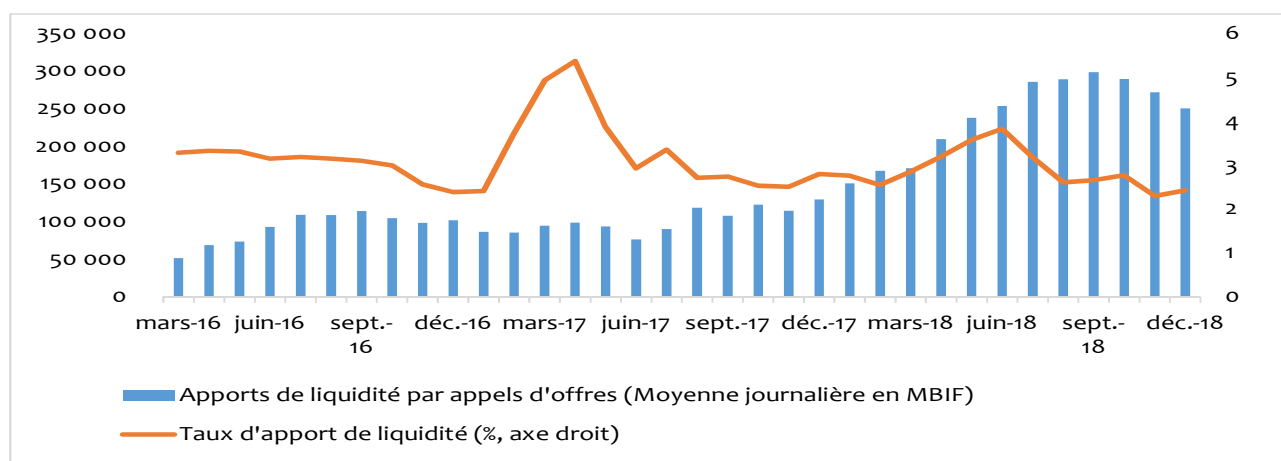
Le montant des apports de liquidité par appel d'offre a augmenté, s'établissant à 248 180 MBIF à fin décembre 2018 contre 159 990 MBIF à fin décembre 2017. Suite à cette politique d'assouplissement des conditions de refinancement des banques pour soutenir le financement de l'économie, les taux sur le marché monétaire et le marché des titres publics ont baissé. Le taux d'apport de liquidité s'est établi à 2,4% à fin 2018 contre 2,8% à fin 2017, soit une diminution de 0,4ppc.

3.1. Marché monétaire

3.1.1. Apports de liquidité par la BRB

Dans le cadre de la conduite de sa politique monétaire, la Banque Centrale a effectué des opérations d'apport de liquidité.

Graphique 29: Apports de liquidité par appel d'offres de liquidité



Source : BRB

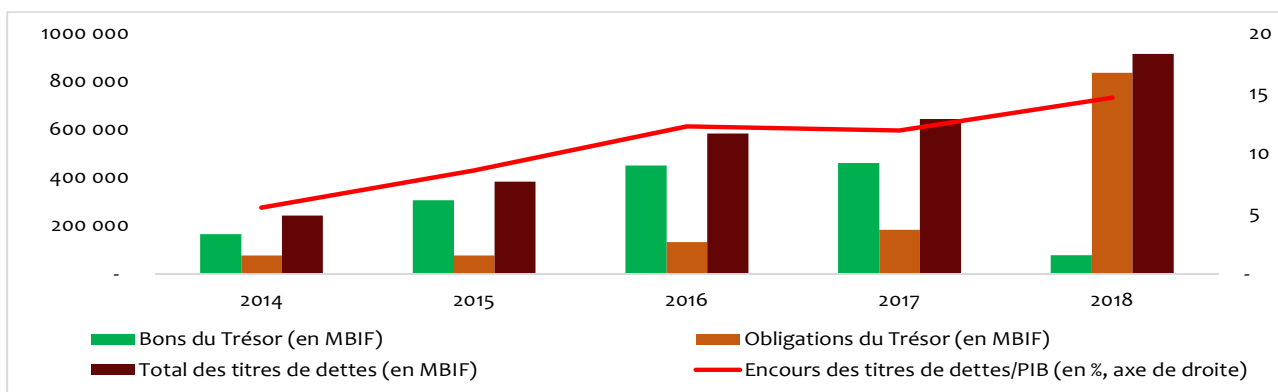
²¹ Du point de vue de la politique monétaire, la liquidité bancaire est définie comme le solde des comptes des banques commerciales à la Banque Centrale.

3.1.2. Marché des titres du Trésor

L'assouplissement des conditions de refinancement a permis aux banques d'augmenter la souscription aux titres du Trésor (bons et obligations du Trésor) dont l'encours est passé

de 643,5 à 938,0 Mds de fin 2017 à fin 2018, soit une augmentation de 45,8%. La part des titres du Trésor détenus par le secteur bancaire en pourcentage du PIB représente 15,6 contre 12,4%.

Graphique 30: Encours des titres du Trésor (en MBIF)



Source : BRB

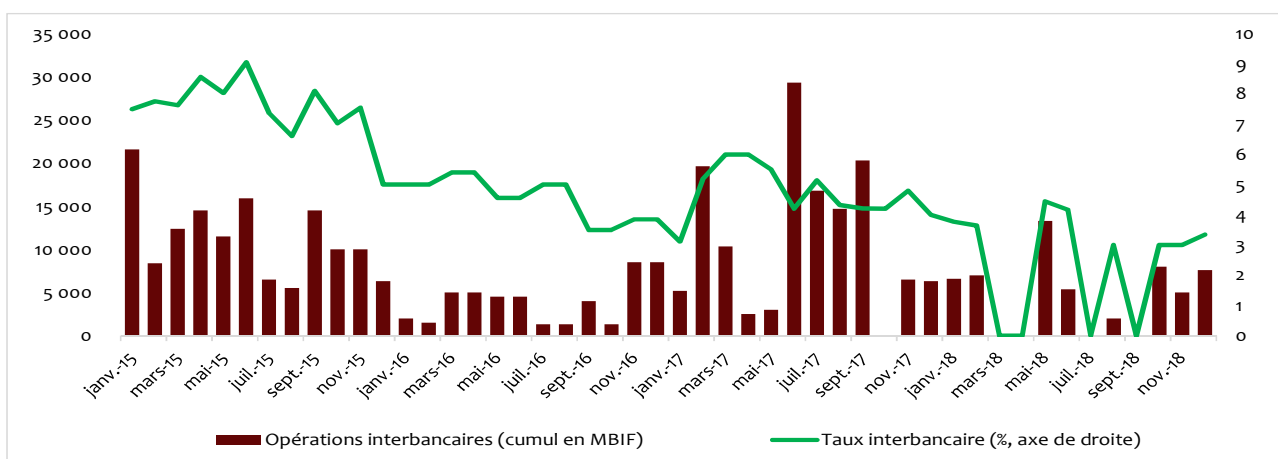
Une forte interconnexion s'observe entre le secteur bancaire et le marché des titres du Trésor. En effet, la part des titres du Trésor dans le bilan des banques est passée de 29,7% à fin 2017 à 36,4% à fin 2018.

Au cours de l'année 2018, la Banque Centrale a agréé deux banques en tant que Spécialiste en Valeur du Trésor (SVT) qui interviennent sur le nouveau marché secondaire des titres du Trésor.

3.1.3. Marché interbancaire.

Les opérations interbancaires n'ont pas beaucoup augmenté en 2018, s'établissant à 7 600 MBIF à fin 2018 contre 6 300 MBIF en 2017. Sur la même période, le taux d'intérêt interbancaire a baissé, se fixant à 3,3% à fin 2018 contre 4% à fin 2017.

Graphique 31: Opérations sur le marché monétaire interbancaire



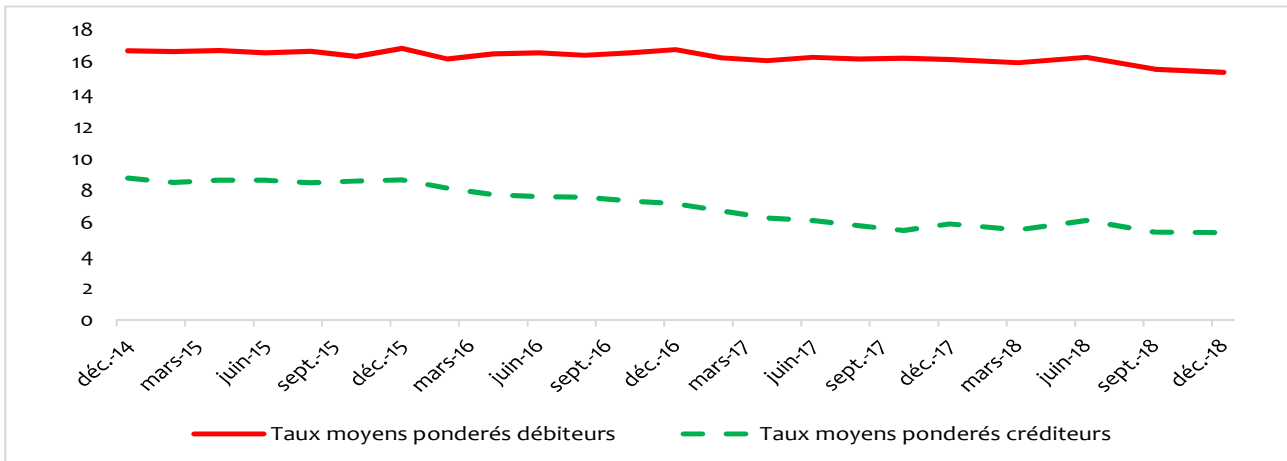
Source : BRB

3.1.4. Taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts

Pour l'année 2018, le taux d'intérêt moyen sur les crédits distribués par les établissements de crédit a baissé de 0,79ppc, se fixant à 15,37% contre 16,16 % à fin 2017. Les taux d'intérêts sur

les dépôts ont également baissé de 0,54ppc, s'établissant à 5,42% à fin 2018 contre 5,96 % à fin 2017. Bien que l'écart entre le taux débiteur et le taux créditeur soit élevé à fin 2018 (9,95%), il a diminué de 0,25ppc par rapport à fin 2017.

Graphique 32: Taux moyens débiteur et créditeur



Source : BRB

3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement

Un bon fonctionnement des infrastructures de paiement constitue un pilier pour la stabilité du système financier et c'est pour cette raison qu'une surveillance étroite est nécessaire pour pallier au moindre dysfonctionnement. Ces infrastructures sont donc essentielles pour préserver la stabilité financière en raison des risques systémiques qu'elles sont susceptibles de provoquer lorsqu'elles sont défaillantes.

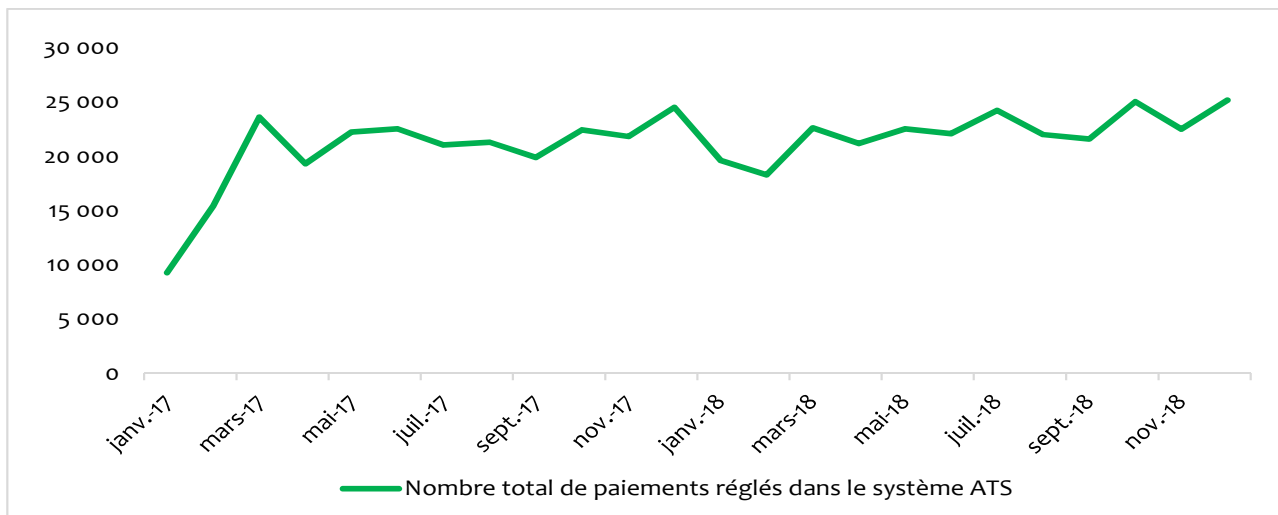
Actuellement, trois composantes du système de paiement constituent le socle de toutes les opérations financières du Burundi. Il s'agit de la Chambre de Compensation Automatisée (« ACH-Automated Clearing House »), du système de paiement et de règlement de gros montants en temps réel (« RTGS- Real

Time Gross Settlement ») et du Dépositaire Central de Titres (« CSD-Central Securities Depository »). Ces derniers sont des éléments moteurs du système financier grâce auxquels les opérations financières de paiement, de règlement et de livraison sont traitées.

3.2.1. Systèmes de paiement et de règlement

En mai 2018, la loi n°01/07 du 11 mai 2018 portant Système National de Paiement a été promulguée consacrant ainsi un niveau élevé de protection des systèmes de paiement, des instruments et moyens de paiement ainsi que des utilisateurs de ces derniers. Le système de paiement et de règlement ATS (« Automated Transfer System ») permet de régler un nombre important de paiements. Il s'agissait de 25 218 paiements à fin 2018 contre 19 601 à fin 2017.

Graphique 33: Nombre de paiements réglés dans le système ATS

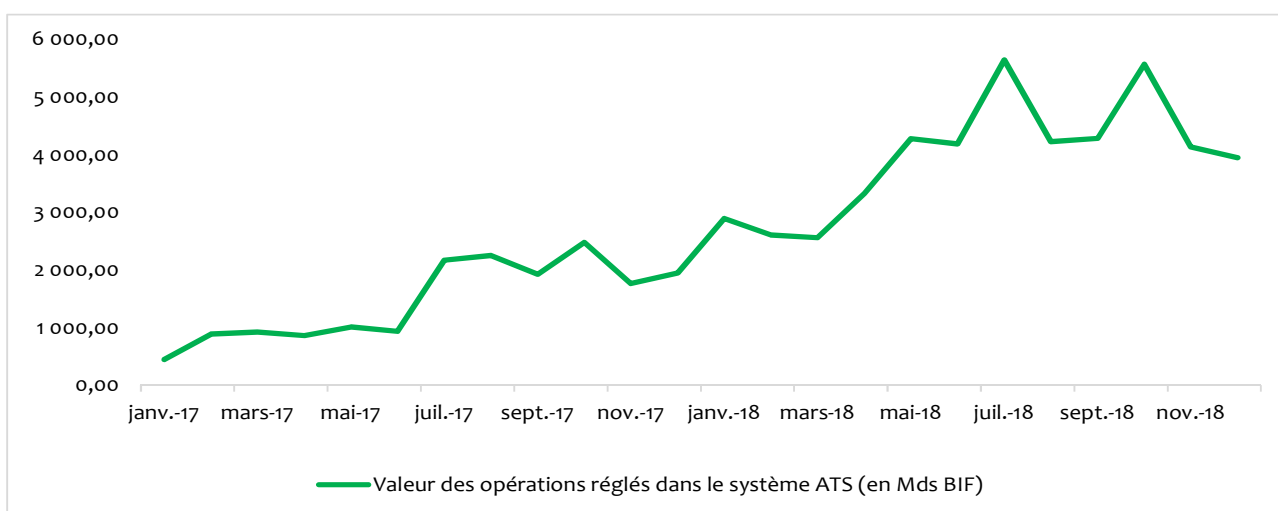


Source : BRB

En outre, depuis la mise en production du système de paiement et de règlement ATS en février 2017, la valeur des paiements s'est

établie à 1945,6 Mds de BIF à fin 2017 et à 3 944,2 Mds de BIF à fin 2018.

Graphique 34: Valeur des paiements réglés dans le système ATS (en Mds BIF)

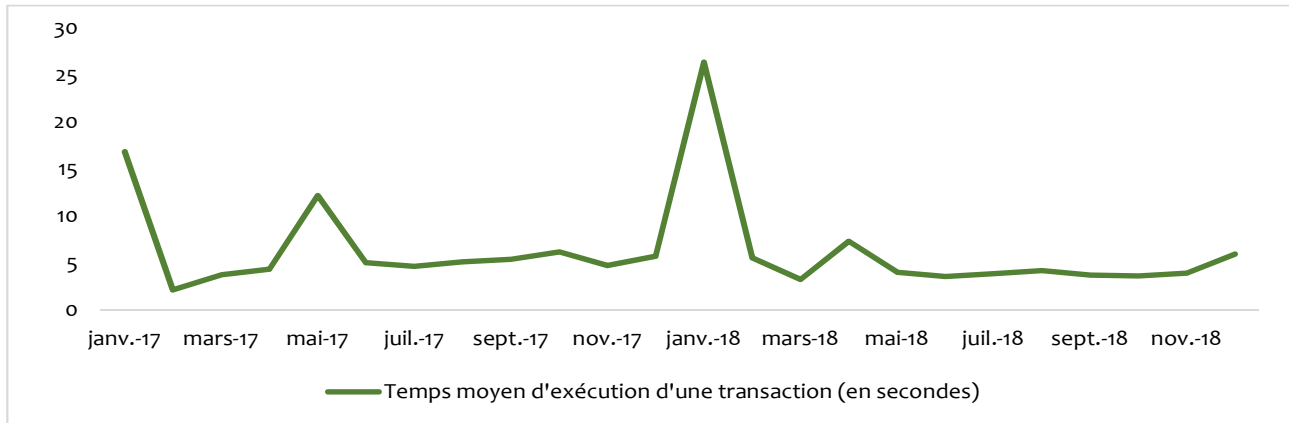


Source : BRB

L'introduction du nouveau système de paiement automatisé a contribué à la réduction du temps de traitement des transactions de paiement. Ainsi, le temps moyen de traitement d'une transaction de

paiement dans le système ATS (« Automated Transfer System ») a diminué, s'établissant à 5,96 secondes à fin décembre 2018 contre 16,79 secondes en janvier 2017.

Graphique 35: Temps moyen d'exécution d'une transaction de paiement par le système ATS (en secondes)



Source : BRB

En vue d'assurer l'intégration du système national de paiement au niveau régional, la Banque Centrale a poursuivi, au cours de l'année 2018, le processus de finalisation des travaux pour la connexion SWIFT de son système de paiement et de règlement en temps réel (RTGS) avec les systèmes régionaux de paiement et de règlement. Il s'agit d'EAPS (« East African Payment System ») de la CEA et du REPSS (« Regional Electronic Payment and Settlement System ») du COMESA.

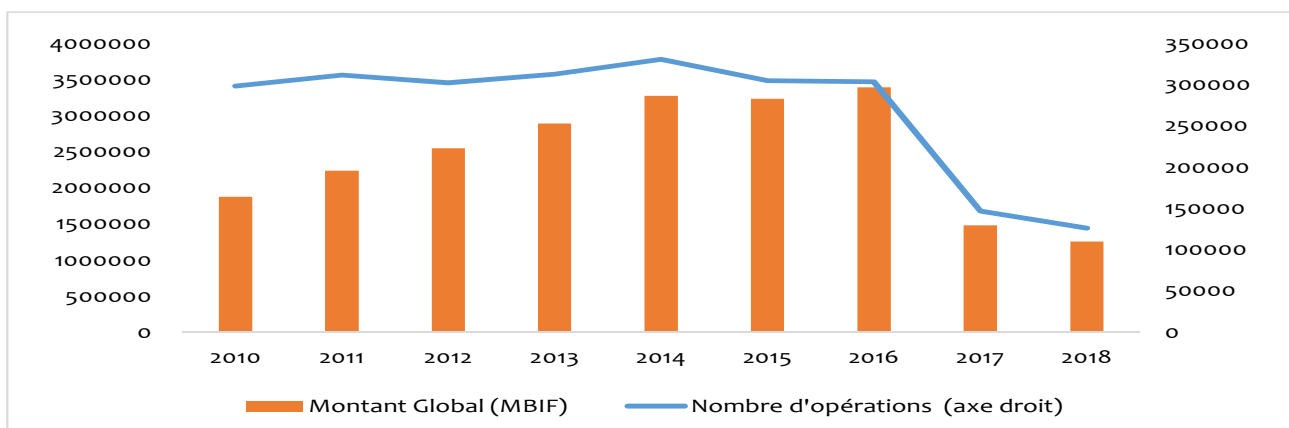
La BRB, en collaboration avec les Etablissements de crédit et la Régie Nationale des Postes, a créé une société dénommée BI-SWITCH, chargée de faciliter l'interopérabilité des systèmes de paiement par cartes ou par

tout autre moyen de paiement électronique au Burundi.

3.2.2. Activités de la chambre de compensation

Au terme de l'année 2018, les opérations (chèques et ordres de virement) traitées manuellement dans la chambre de compensation ont baissé de 14,2% par rapport à fin 2017. Elles sont passées de 303 106 à 146 739 opérations de fin 2017 à fin 2018. De même, la valeur globale de ces opérations a également diminué de 15,3%, passant de 1 479,6 à 1 255,0 Mds de BIF de fin 2017 à fin 2018 en raison de l'automatisation des opérations de compensation dans les systèmes ACH et RTGS.

Graphique 36: Opérations de la chambre de compensation



Source : BRB

L'efficacité de l'infrastructure ACH est assurée à travers les crédits intra journalier et les facilités de prêt marginal accordées par la Banque Centrale aux banques, et éviter la cessation de paiement et des blocages afin de veiller au bon fonctionnement du système.

Au cours de l'année 2018, cette infrastructure a fonctionné sans aucun dysfonctionnement, ce qui a permis à toutes les opérations des banques de se dénouer sans aucun risque préservant ainsi le risque pour tout le secteur financier.

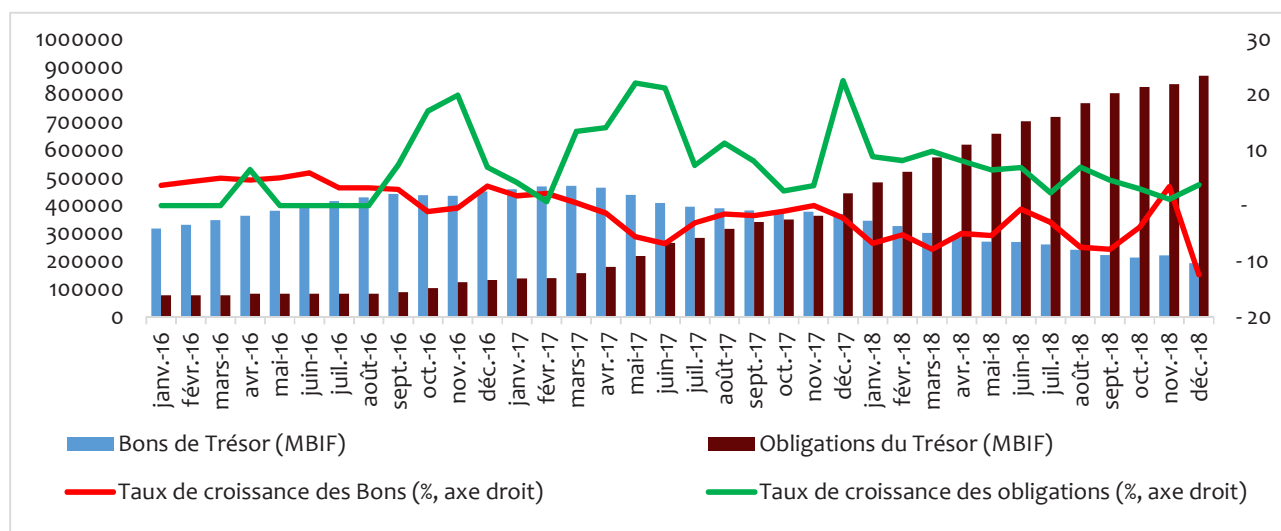
3.2.3. Système de règlement-livraison des titres

Face à l'absence du marché secondaire des titres dynamique, la BRB assure les fonctions centrales pour le bon déroulement des transactions sur le marché des titres du Trésor

(Bons et obligations du trésor) à travers le CSD. En effet, la BRB conserve les titres inscrits en compte et gère le système de règlement/livraison pour toutes les transactions réalisées. La performance et la fiabilité dudit système constituent la base fondamentale pour le bon fonctionnement du système financier et l'évaluation des risques systémiques en raison du volume des actifs financiers et les flux traités grâce à ce système.

Le volume des titres du Trésor traités dans le CSD s'est établi à 1 060,9 Mds de BIF à fin 2018 contre 813,7 Mds de BIF à fin 2017, soit une augmentation de 30%. Le rythme de progression des titres traités à travers le CSD en obligations du Trésor est plus prononcé que celui des bons du Trésor avec respectivement un taux de croissance positif de 3% et un taux de croissance négatif de 12,6%.

Graphique 37: Evolution des titres du Trésor traités via le CSD



Source : BRB

3.3. Circulation fiduciaire

Les billets et pièces en circulation ont augmenté de 13,6% en 2018, passant de 308 146,5 MBIF en 2017 à 350 207,7 MBIF en 2018.

La circulation fiduciaire est constituée à 99,5% des billets et à 0,5% des pièces de monnaie.

4

CHAPITRE 4: CADRE DE REGULATION PRUDENTIELLE



La mise en place d'un cadre de régulation prudentielle approprié est incontournable pour assurer le suivi régulier de la solidité et de la stabilité du système financier.

Ainsi, au cours de l'année 2018, il y a eu renforcement des cadres réglementaires régissant le secteur bancaire, le secteur de la microfinance, le marché financier et le secteur des assurances, ce qui va permettre le renforcement de la solidité et la stabilité du système financier burundais en perpétuelle développement.

4.1. Régulation du secteur bancaire

Au cours de l'année 2018, la BRB a procédé à la révision complète de toutes les circulaires régissant le secteur bancaire et à l'édiction des nouvelles circulaires, d'une part, en application de la loi n° 1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires, et d'autre part, en conformité avec les meilleures pratiques internationales et les critères de convergence de la CEA en matière de supervision bancaire.

Les innovations dans ce nouveau cadre réglementaire concernent notamment l'exigence de la constitution des fonds propres de base de noyau dur, la prise en compte des engagements hors bilan dans le calcul du ratio de levier, l'introduction du ratio de liquidité à court terme exigée par Bâle III qui vise à obliger les banques à maintenir en permanence un stock d'actifs liquides de haute qualité permettant de couvrir les sorties nettes de trésorerie pendant 30 jours, le renforcement de la gestion des risques, du système de contrôle interne, de la gouvernance d'entreprise et le suivi de la division des risques, la publication des états financiers ainsi que le

renforcement des mesures correctives et des sanctions applicables aux établissements de crédit qui ne se conforment pas au cadre légal et réglementaire.

Les circulaires édictées en date du 17 août 2018 sont relatives :

- au capital minimum obligatoire des établissements de crédit ;
- aux fonds propres des établissements de crédit ;
- aux ratios de solvabilité des établissements de crédit ;
- au ratio de liquidité à court terme des banques ;
- au rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés des établissements de crédit ;
- à la division des risques de crédit des établissements de crédit ;
- au contrôle interne des établissements de crédit ;
- à la prise et à la détention de participations des établissements de crédit ;
- aux conditions d'implantation des agences, des guichets, des bureaux de représentation et des filiales des établissements de crédit ;
- aux activités non bancaires des établissements de crédit ;
- à la classification des risques et à la constitution des provisions des établissements de crédit ;

- à l'agrément des dirigeants et administrateurs des établissements de crédit ;
- à l'agrément et à l'exercice des commissaires aux comptes des établissements de crédit ;
- à l'interdiction au bénéfice du crédit par les clients défaillants auprès du secteur bancaire ;
- à la position de change des banques ;
- à l'agrément des établissements de crédit et des bureaux de représentation des banques étrangères ;
- à la gestion des risques ;
- à la gouvernance d'entreprise dans les établissements de crédit.

Encadré 2: Nécessité de mettre en place un fonds de garantie des dépôts et de résolution au Burundi

L'évolution de la crise financière de 2007 a montré qu'il était important de maintenir la confiance des déposants dans le système financier et que l'objectif principal est de protéger les déposants et de contribuer à la Stabilité Financière afin de mitiger les risques systémiques.

C'est dans cette optique que la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires, en son article 87, exige à la Banque Centrale de mettre en place un mécanisme de garantie des dépôts et de résolution des crises bancaires. A cet effet, la Banque Centrale doit définir les modalités et les dispositions de son fonctionnement.

En complément du cadre légal national incitant la mise en place de cette instance, sur le plan international, il y a déjà une institution de régulation appelée « *International Association of Deposit Insurers (IADI)* » dont les pays s'inspirent pour élaborer la réglementation régissant les fonds de garantie et de dépôts spécifiques à leurs contextes.

Sur le plan régional, tous les pays de la CEA, excepté le Burundi et le Sud Soudan, ont déjà mis en place les fonds de garantie de dépôts, avec des spécificités propres à chaque pays. C'est dans cette optique que les pays de la CEA ont mis sur pied un Groupe de Travail Technique pour harmoniser les pratiques, afin que ces institutions convergent vers les mêmes critères (niveau, volume, sécurité des soldes détenus par les banques) qui vont servir de référence pour la gestion des crises bancaires à travers un fonds de garantie des dépôts. Aussi, en plus de la couverture des dépôts classiques des institutions collectrices de dépôts, les pays de la CEA vont aussi inclure la couverture des soldes de la monnaie électronique. La prise en compte de la monnaie électronique constitue une avancée significative en termes de la stabilité financière, puisque le développement des services financiers numériques dans la CEA est bien accentué en général et au Burundi en particulier.

4.2. Régulation du secteur de la microfinance

En 2018, la BRB a édicté les nouveaux textes réglementaires régissant le secteur de la microfinance en application de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

Depuis le 17 août 2018, le secteur de la microfinance est régi par le Règlement n°001/2018 relatif aux activités de microfinance ainsi que ses douze (12) circulaires d'application relatives à :

- l'agrément des institutions de microfinance ;
- la transformation institutionnelle d'une institution de microfinance ou d'un groupement financier communautaire ;
- l'agrément des administrateurs, membres du conseil de surveillance, actionnaires qualifiés, actionnaires de référence et dirigeants des institutions de microfinance, structures faitières, organes financiers ainsi que l'enregistrement des membres du comité de gestion des groupements financiers communautaires ;
- la gouvernance des institutions de microfinance, structure faitières, organes faitières, organes financiers et groupements financiers communautaires ;
- la tarification des services rendus par la Banque Centrale aux institutions de microfinance, groupements financiers communautaires, structures faitières et aux organes faitières ;
- l'appréciation de l'état des lieux des locaux et des équipements du siège ou d'une agence ou d'un guichet d'une institution de microfinance ;
- la classification et au provisionnement des crédits ;
- aux modalités de transmission des états financiers et aux autres situations périodiques par les institutions de microfinance, structures faitières et organes financiers ;
- à l'agrément et à l'exercice de la fonction des Commissaires aux comptes des institutions de microfinance et des organes financiers ;
- le contrôle interne applicable aux institutions de microfinance, aux structures faitières et aux organes financiers ;
- l'alimentation et à la consultation de la centrale d'échange d'information.

4.3. Régulation des établissements de paiement

La BRB a poursuivi en 2018 le renforcement du cadre légal au niveau des établissements de paiement. En effet, suivant l'article N°7 du règlement 001/2017 relatif aux services de paiement et activités des établissements de paiement stipule que chaque entité existant doit créer une filiale ayant une personnalité indépendante. Ainsi, la BRB a procédé à l'agrément de deux filiales afin de pouvoir se conformer à ces dispositions.

4.4. Régulation du marché des capitaux

Au cours de l'exercice 2018, la Banque Centrale a appuyé techniquement les autorités habilitées pour l'adoption de la loi régissant le marché des capitaux au Burundi²². Elle a aussi préparé les projets de règlements relatifs à la régulation du marché des capitaux. La BRB a organisé, avec l'assistance technique du Secrétariat de la CEA, des ateliers de renforcement des capacités à l'endroit de son personnel et des autres parties prenantes sur le fonctionnement et la régulation du marché des capitaux.

4.5. Mesures adoptées en rapport avec les nouvelles orientations de la politique monétaire

Compte tenu de l'évolution récente et des perspectives d'avenir en matière d'accélération de la croissance économique compatible avec les impératifs de la stabilité financière et du développement harmonieux de l'économie burundaise, la Banque Centrale a annoncé, en date du 08 novembre 2018, de nouvelles orientations de la politique monétaire qui visent à soutenir les secteurs porteurs de croissance. Ces mesures consistent notamment à :

- adapter la politique du refinancement pour inciter les établissements de crédit et les Institutions de microfinance à financer les investissements dans les secteurs prioritaires et porteurs de croissance, en mettant en place des mécanismes de refinancement abordables, afin d'influencer le coût du crédit dans ces secteurs prioritaires ;
- introduire, dans le cadre du refinancement et en plus des maturités

déjà existantes de 7 et 28 jours, de nouvelles maturités relativement longues portant sur une période allant de 6 à 12 mois suivant les conditions que la Banque centrale fixera à cet effet ;

- accompagner les établissements de crédit dans le suivi des financements accordés dans les secteurs jugés prioritaires pour soutenir la croissance économique ;
- introduire des conventions bilatérales avec des établissements de crédit qui seront jugés efficaces par rapport à cette nouvelle orientation, à l'analyse discrétionnaire de la Banque Centrale ;
- accompagner les établissements de crédit qui s'engageront dans la négociation du partenariat avec les institutions financières étrangères dans le financement des investissements dans les secteurs porteurs de croissance ;
- accompagner les établissements de crédit dans la mise en place d'un fonds de garantie des crédits et de refinancement des crédits externes à la Banque Centrale qui servira à couvrir les pertes encourues par les banques qui auront financé les secteurs porteurs de croissance, conformément aux règles édictées par la Banque Centrale dans cette perspective ;
- fixer le taux d'usure en application de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires afin de diminuer le coût du crédit, pour le secteur bancaire et celui de la microfinance.

²² la loi n°1/05 du 27 février 2019 régissant le marché des capitaux au Burundi.

4.6. Cadre de supervision des compagnies d'assurance

En 2018, des textes réglementaires régissant le secteur des assurances ont été mis en place par l'ARCA dans l'objectif de se conformer aux dispositions du Code des assurances au Burundi.

4.6.1. Circulaire relative à la création d'une Commission Nationale d'Arbitrage

En 2018, l'Autorité de régulation du secteur des assurances a continué sur la ligne du renforcement du secteur en général et la régulation en particulier. A cet effet, pour être en phase avec la loi N°1/02 du 7 janvier 2014 portant code des assurances au Burundi, il a été édicté une circulaire mettant en place une Commission Nationale d'Arbitrage dont l'objet est de régler les différends ou les litiges nés entre les compagnies d'assurance. Ainsi, chaque compagnie doit désigner un représentant pour faire partie de cette commission.

Dans cette optique, en vue de limiter et d'éviter les conflits d'intérêts, dans un contentieux qui oppose deux compagnies d'assurance, l'analyse du dossier exclura les représentants des compagnies en conflit et la décision doit être prononcée un mois suivant la date de la réunion.

4.6.2. Décision relative aux dérogations

Dans le même objectif d'assurer le bon fonctionnement du secteur des assurances, l'ARCA qui est l'Autorité de régulation a dérogé à certaines demandes des compagnies d'assurance. Depuis 2018, il a été décidé que l'assurance directe à l'étranger et le respect du taux maximum de cession d'un

risque à l'étranger ne peuvent en aucun cas être dérogés. Aussi, cette disposition sera appliquée à toute compagnie d'assurance voulant se dérober au non-respect de la limite réglementaire pour la constitution d'une garantie financière allant en dessous de 20% du capital social, et au non-respect des règles de constitution des provisions de sinistres.

4.6.3. Décision portant dispositions applicables au paiement des sinistres et constitution des provisions pour sinistres à payer

En se conformant aux dispositions du Code des assurances, ce cadre réglementaire apporte des précisions sur le mode de calcul des provisions pour sinistres en termes du montant minimum des primes émises dans les branches non vie spécifiées au cours d'un exercice donné.

4.6.4. Autres décisions d'agrément définitif des assurances

Selon la loi N°1/02 du 7 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, toutes les compagnies d'assurance doivent se conformer à l'adoption de la séparation entre les produits vie et non vie. Ainsi, après avoir évalué si les compagnies d'assurance se sont conformées aux dispositions de séparation, l'Autorité de supervision a finalisé en 2018 l'accord des agréments définitifs pour la quasi-totalité des compagnies. Ainsi, ces décisions permettront d'une manière ou d'une autre d'appréhender les risques liés à chaque type de produit, afin de définir les stratégies de leur mitigation.

PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2018, les risques pour la stabilité financière sont restés modérés et les résultats des tests de résistance ont montré que le secteur bancaire dispose d'un coussin de fonds propres suffisant pour résister à des chocs éventuels. Les perspectives de stabilité financière continuent de s'améliorer en raison de la poursuite de l'amélioration de l'activité économique. Cette amélioration a eu des effets sur les performances du secteur bancaire.

Pour l'année 2019, en plus de cette tendance de la reprise, la stabilité financière pourrait s'améliorer suite à l'amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques et l'édiction de nouvelles circulaires tant au niveau du secteur bancaire que celui de la microfinance ainsi que la mise en place des outils de la surveillance de la stabilité financière.

En outre, la performance du secteur bancaire devrait s'améliorer, stimulée par la reprise de l'activité économique (croissance du PIB⁸ de 5,0% en 2019 contre 3,8% en 2018). Néanmoins, trois principaux risques continuent à peser sur ces perspectives. Premièrement, près de la moitié des établissements de crédit ont en moyenne un taux des prêts non performants supérieur à 9,4 % et la faible croissance des crédits pourrait affecter la rentabilité des banques.

Deuxièmement, le volume des créances à surveiller reste élevé ayant pour conséquence l'augmentation des prêts non performants et entraînant l'augmentation des provisions

et l'effritement des fonds propres des établissements de crédit.

Un autre défi auquel la stabilité du système financier fait face à court terme est l'augmentation de la dette publique et la dépréciation de la monnaie nationale qui pourraient occasionner des pertes éventuelles au secteur financier.

Pour mitiger ces risques imminents pour la stabilité financière, la Banque de la République du Burundi va renforcer le cadre de surveillance macro et micro prudentielle des Etablissements de crédits à travers des outils appropriés afin de préserver la solidité et la stabilité du secteur financier. Ainsi, elle initiera la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière incluant le Ministère en charge des Finances et les autres régulateurs du Système Financier et sensibiliser toutes les parties prenantes pour la mise en place des textes d'applications de la loi n°1/02 du 04 février 2008 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et le cadre institutionnel y relatif.

Conformément à la nouvelle loi n° 1/17 régissant les activités bancaires du 22 août 2017, tout en tenant compte des engagements pris dans le cadre de l'intégration régionale, il est impératif d'anticiper les crises bancaires en mettant en place les cadres institutionnel et légal adaptés de gestion de crise, intégrant notamment la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts, et l'établissement d'un cadre d'échanges et de coopération entre les régulateurs des différents secteurs du système financier burundais.

23 Données du Cadrage Macroéconomique, MFBCDE, Mars 2018.

5

ANNEXES



Annexe 1 : EAC, Indicateurs de solidité Financière

Indicateurs	pays	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18
Fonds Propres/Actifs pondérés des risques	Burundi	18,1	22,7	23,2	23,6
	Kenya	21,7	18,9	18,5	17,2
	Tanzania	18,9	19,1	19,7	14,2
	Uganda	21	19,8	23,2	18,7
	Rwanda	22,2	23,1	21,4	19,8
	South Sudan	N/A	N/A	N/A	13,9
	Burundi	17,9	14,7	14,7	9
Prêts non performants/total crédit	Kenya	6	11,7	10,6	12
	Tanzania	8,6	9,6	12,5	10,2
	Uganda	5,1	10,4	5,6	3,4
	Rwanda	6,2	7,1	7,6	5
	South Sudan	N/A	N/A	48	44,4
	Burundi	11,5	8,5	16,5	20,6
	Kenya	23,8	24,8	20,8	22,5
Rentabilité des capitaux (ROE)	Tanzania	13	8,9	6,9	5,9
	Uganda	16	8,3	16,4	14,4
	Rwanda	11,8	9,1	6,3	11,7
	South Sudan	30,7	21,6	16	24,8
	Burundi	1,9	1,3	2,2	2,4
	Kenya	2,9	3,1	2,7	2,7
	Tanzania	2,7	2,1	1,7	1,5
Rentabilité des actifs (ROA)	Uganda	2,6	1,3	2,7	2,5
	Rwanda	2,9	2,5	2,1	3
	South Sudan	3,4	2,3	2,3	3,4

Source : BRB

Annexe 2 : Indicateurs de solidité financière pour les établissements de crédit

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ADEQUATION DU CAPITAL									
Fonds propre de base (tier)	106 404,4	136 188,5	162 524,4	189 541,4	200 630,6	210 323,5	229 217,6	224 608,6	286 587,8
Fonds propres globaux	126 767,0	157 829,8	185 430,9	223 415,7	231 350,9	243 523,4	265 744,0	247 559,8	312 326,5
QUALITE DE L'ACTIF									
Ratio des PNP	9,0	6,9	7,7	9,4	11,1	16,9	12,1	14,7	8,9
Prêts Performants									
Créances saines	380 854,0	533 927,0	506 820,0	592 607,0	528 871,0	300 915,0	611 508,0	638 481,0	804 866,6
Créances à surveiller	3 072,0	4 350,0	6 278,0	7 189,0	8 768,0	37 364,0	32 131,0	41 098,7	54 517,3
Prêts non performants									
Créances pré-douteuses	2 361,0	3 703,0	7 137,0	4 821,0	8 625,0	32 811,0	33 734,0	14 031,8	8 144,4
Créances douteuses	2 429,0	4 730,0	4 056,0	7 591,0	6 583,0	8 472,0	6 925,0	21 644,0	8 371,8
Créances compromises	34 029,0	31 329,0	39 044,0	53 400,0	75 763,0	94 149,0	50 918,0	80 237,7	68 407,8
Total PNP	38 819,0	39 762,0	50 238,0	65 812,0	90 971,0	135 433,0	91 577,0	115 913,0	84 924,2
PROFITABILITE									
Résultat de l'exercice	22 550,7	33 984,3	20 705,9	18 855,1	14 066,1	22 579,7	21 863,2	35 731,7	61 662,7
ROA	4,1	6,9	4,2	4,5	1,9	1,9	1,3	2,2	2,4
ROE	25,2	34,9	18,6	18,7	9,4	11,5	8,5	16,5	19,7
Marge d'intérêt	51 769,0	61 814,6	71 955,9	80 686,8	81 335,0	112 289,5	90 834,4	107 678,0	147 155,0
Marge sur commission	26 424,2	33 378,2	18 070,1	35 969,6	44 373,9	32 766,9	103 534,5	71 994,6	40 956,0
Taux débiteur moyen	15,9	15,3	15,7	16,2	16,7	16,9	16,8	16,2	15,4
Taux créditeur moyen	7,3	7,6	8,8	9,0	8,8	8,7	7,2	6,0	5,4
Actifs liquides	354 622,8	312 317,5	317 691,7	420 546,1	514 743,3	493 719,2	758 972,1	285 645,0	233 363,4
Ratio actifs liquides/ Dépôts	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8	0,2	0,2
Ratio actifs Prêts / Dépôts	0,8	0,9	1,0	0,8	0,9	0,8	0,7	0,6	0,6
MARCHE									
Prêts en devises	3 025,2	3 141,0	81,2	2 315,8	36 394,6	34 634,1	23 163,7	16 958,3	55 526,8
Dépôts en devises	145 126,5	155 089,7	185 108,5	199 349,5	225 790,8	154 231,8	180 504,9	119 675,0	159 047,0
Actif en devises	169 608,0	157 129,0	210 111,3	218 810,2	219 025,9	260 502,6	167 374,0	187 039,8	218 519,9
Passif en devises	150 062,2	157 869,0	203 792,6	222 629,7	252 723,5	248 580,5	180 504,9	201 694,8	236 643,7
Prêts en devise/ Tier I	3,0	2,0	-	1,0	1,0	2,0	10,0	7,6	19,3
Prêts en devise / Dépôts en devise	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3
Actifs en devises/Passif en devise	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,1	0,9	0,9	0,9

Source : BRB

Annexe 3 : PIB aux prix constants (en Mds de BIF)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	509,3	461,7	470,8	465,3	472,8	466,3	476,3	516,4	497,9	488,0	497,1	490,9	502,9
- Agriculture vivrière	418,9	398,7	408,8	408,6	387,1	398,9	404,2	465,7	442,2	427,4	431,8	428,5	437,5
- Agriculture d'exportation	40,9	19,3	29,3	13,9	32,8	14,3	19,3	16,6	18,4	21,3	17,6	17,5	18,3
- Café	36,0	13,9	22,5	4,8	23,7	5,7	9,8	2,6	3,2	4,9	4,2	4,6	4,7
- Thé	4,2	4,6	5,2	6,8	8,3	7,5	7,7	13	14,2	15,4	12,3	12,1	12,7
- Autres cultures d'exportation	0,8	0,8	1,5	2,3	0,8	1,1	1,8	1,0	1,0	1,0	1,1	0,8	0,9
- Forêt	8,9	9,2	7,2	6,2	10,7	11,3	10,2	11,2	11,9	13,4	12,2	16,7	18,5
- Elevage	35,3	32,1	22,4	33,7	38,5	38,6	39,0	20,2	22,4	22,5	31,6	24,6	24,8
- Pêche	5,2	2,5	3,1	3,0	3,7	3,2	3,6	2,6	3,0	3,4	3,8	3,5	3,7
Secteur secondaire	215,6	233,5	244,9	267,0	270,6	275,7	290,2	297,3	315,7	290,2	322,6	323,4	334,4
- Extraction	10,2	9,6	6,9	7,4	7,3	8,3	9,0	9,5	8,4	7,9	7,7	8,3	10,0
- Industries	152,8	157,8	165,7	168,4	173,9	178,0	183,5	187,5	211,9	192,3	220,8	214,2	219,1
- Industries agroalimentaires	105,9	110,2	119,9	125,4	128,3	129,3	131,6	134,5	155,7	143,1	168,4	162,8	165,2
- Industries Manufacturières	46,9	47,6	45,8	43,0	45,6	48,7	51,9	53,0	56,2	49,2	52,4	51,4	53,9
- Industries textiles	3,9	3,6	5,1	3,9	4,5	4,6	4,7	5,8	4,3	3,9	9,5	3,5	3,6
- Autres industries manufacturières	43,0	44,0	40,7	39,1	41,1	44,0	47,2	47,3	51,9	45,3	42,9	47,9	50,3
- Electricité, gaz et eau	8,6	12,4	12,7	11,1	8,1	6,3	7,3	7,7	7,9	7,5	7,7	9,1	10,5
- Construction	44,0	53,8	59,6	80,2	81,3	83,0	90,4	92,5	87,5	82,5	86,3	91,8	94,8
Secteur tertiaire	441,7	515,8	549,9	579,4	612,8	655,6	701,3	721,1	784,3	828,9	821,4	897,9	940,4
- Commerce	92,7	97,7	76,8	75,8	79,9	82,7	85,9	71,2	79,4	68,5	62,0	69,7	71,8
- Transport et communication	38,8	59,5	39,8	52,8	49,1	49,8	54,4	51,4	67,6	73,4	66,7	64,7	67,7
- Transports	34,1	42,7	23,4	29,5	24,0	17,5	17,7	14,4	15,6	16,8	17,6	13,5	13,9
- Services de Postes, Télécommunication, Internet	4,7	16,8	16,4	23,3	25,2	32,4	36,7	36,9	52,0	56,6	49,2	51,2	53,8
- Banques et Assurances	24,8	38,9	55,0	65,1	69,4	78,7	85,1	85,9	98,2	100,0	102,8	112,4	122,5
- Hébergement, Restaurant et autres services marchands	180,0	151,7	160,3	130,6	131,2	133,9	136,2	138,0	124,9	114,0	108,7	126,4	128,9
- Administration publique	69,8	111,6	140,8	168,7	160,3	180,5	200,9	228,2	272,9	298,9	316,7	340,9	366,5
- Education	44,5	53,5	67,7	77,0	133,4	162,8	187,2	188,1	195,6	209,1	211,7	227,2	239,3
- Santé et action sociale	5,7	4,5	4,3	5,6	7,5	10,8	12,3	12,8	13,4	14,0	14,4	18,0	20,0
- Activités à caractère collectif ou personnel	11,5	36,5	53,1	55,0	58,2	47,9	26,7	33,0	47,1	54,4	45,6	51,9	54,5
- Services domestiques	9,3	8,5	7,7	7,1	5,3	5,4	5,1	4,8	4,7	5,4	4,6	5,7	6,0
- SIFIM	-35,5	-46,6	-55,7	-58,3	-81,7	-97,1	-92,5	-92,4	-119,5	-108,9	-111,8	-118,9	-136,8
PIB aux coûts des facteurs	1166,6	1211,1	1265,5	1311,6	1356,2	1397,6	1467,8	1534,7	1597,9	1607,1	1641,1	1712,2	1777,6
Impôts et Taxes	107,1	106,5	116,2	122,7	151,6	171,1	170,7	184,4	194,0	177,5	200,6	195,9	203,4
PIB aux prix du marché	1273,7	1317,6	1381,7	1434,4	1507,9	1568,7	1638,4	1719,1	1791,9	1784,6	1841,7	1908,1	1981,0

Source : MIFBCDE, Cadrage macroéconomique, mars 2019

Annexe 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2014	2015	2016	2017	2018
PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX					
Croissance réelle du PIB (en p.c.)	4,2	- 0,4	3,2	3,6	3,8
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	4,4	5,5	5,6	16,1	- 2,6
SECTEUR EXTERIEUR					
Exportations, f.à.b. (en millions de dollar)	131,8	120,8	124,7	172,6	180,2
Importations, CAF (en millions de dollar)	768,7	721,4	616,2	756,0	793,5
Volume des exportations (en tonnes)	82 825,0	85 758,0	84 614,0	93 125,0	103 218,0
Volume des importations (en tonnes)	798 239,0	632 337,0	708 203,0	822 514,0	976 694
Solde du compte courant (en millions de dollar)	- 395,1	- 373,2	- 339,7	- 360,0	- 361,8
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1 546,7	1 571,9	1 654,6	1 729,1	1 782,9
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1 553,1	1 617,1	1 688,6	1 766,7	1 808,3
Réserves de change brutes (en millions de USD, en fin de période)	317,3	121,2	98,6	109,8	80,5
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	4,2	2,0	1,4	1,7	1,0
MONNAIE					
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	180 525,3	- 75 870,1	- 176 523,1	- 154 400,0	- 203 201,0
Crédit intérieur (en MBIF)	1 135 873,8	1 410 604,3	1 767 122,4	2 004 966,2	2 369 485,6
Créances nettes sur l'Etat	384 697,0	687 259,5	905 857,4	1 112 214,4	1 337 534,0
Créances sur l'économie	751 176,8	723 344,8	861 265,0	892 941,6	1 038 614,2
Masse monétaire (M3)	1 045 336,7	1 060 791,0	1 187 101,8	1 499 512,9	1 797 468,9
Masse monétaire (M2)	880 206,6	923 271,7	1 093 131,8	1 340 926,6	1 325 958,7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	4,8	4,8	4,4	4,1	3,4
Base monétaire (Taux de croissance)	15,8	- 8,6	29,2	39,0	- 3,3
Taux d'intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	-	3,4	3,1	2,8	2,9
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	8,0	9,8	8,6	7,1	5,8
Taux d'intérêt moyens créditeurs (en p.c.)	8,8	8,7	7,7	6,0	5,6
Obligations du Trésor		8,7		16,2	
Taux d'intérêt moyens débiteurs (en p.c.)	16,7	16,9	16,5	16,2	15,9
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	21,0	16,7	15,7	16,5	17,4
Dépenses (en p.c. du PIB)	25,3	24,7	21,6	21,1	21,5
Solde primaire (en p.c. du PIB, base droits constatés)	- 0,5	- 6,0	- 2,3	- 1,5	- 1,3
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)					
- dons exclus	- 9,5	- 11,2	- 8,4	- 6,9	- 7,9
- dons inclus	- 4,4	- 8,0	- 5,9	- 4,4	- 4,1
Dettes intérieure (en MBIF)	727 264,4	1 069 551,8	1 374 144,6	1 647 833,5	1 911 446,0
Dettes extérieure (en MUSD, en fin de période)	429,6	420,5	429,6	440,5	441,0
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	4,1	5,8	6,6	9,1	11,9
Dettes extérieure (en p.c. du PIB)	15,7	15,6	15,2	14,4	13,2
Pour mémoire					
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	4 185,0	4 417,9	4 824,2	5 397,2	6 010,3

Source : MFBCDE, Cadrage macroéconomique, mars 2019

Annexe 5 : Evolution des critères de convergence au Burundi

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Taux inflation annuel (plafond= 8%)	9,6	18,2	8	4,4	5,5	5,6	16	-2,6
2. Déficit budgétaire dons compris en % du PIB (plafond = 3%)	3	3,6	2,9	4,2	8,0	5,9	4,6	4,2
3. Dette publique en % du PIB (plafond = 50%)	33,7	34,1	31,8	31	39,8	43,2	43,6	45,8
4. Réserves de change en mois d'importations (plancher= 4,5 mois)	4	4	4,2	4,1	2	1,5	1,7	1

Source : BRB